



#
**ZONE
FRANCHE**
LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

iFranchement!
|| ZONE FRANCHE FAIT SON FESTIVAL

**GRANDS DÉBATS,
RENCONTRES PROFESSIONNELLES
& CONCERTS DÉDIÉS À LA FILIÈRE
DES MUSIQUES DU MONDE.**

COMPTES-RENDUS & RETOURS EN IMAGES
21 ET 22 SEPTEMBRE 2021

C'était *Franchement* bien !

A l'occasion de ses 30 ans, le réseau Zone Franche a organisé un temps fort dédié à la filière des Musiques du Monde les 21 et 22 septembre 2021 à Paris pour faire résonner, en toute franchise et sans langue de bois, les vibrations des musiques qui parlent toutes les langues.

Franchement ?! ...

Un espace inédit de réflexion et d'action collective, de fédération conviviale et engagée autour des grands sujets et défis qui animent notre secteur : diversité, coopérations, solidarités, éco-responsabilité, mobilité internationale...

Un temps fort pour échanger et se projeter ensemble, mettre également en visibilité des actions inspirantes, des acteurs et artistes emblématiques de la richesse et créativité des musiques grandes ouvertes sur le monde.

Au total près de 300 participants ont assisté aux 4 grands débats, 7 concerts et une exposition, dans les lieux partenaires associés au projet, FGO-Barbara et 360 Paris Music Factory.

La diversité des participants aura permis de croiser les regards, expériences et sensibilités, et d'ouvrir nos horizons sur des univers et territoires multiples (Allemagne, Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, France métropole et Outre-mer, Italie, Liban, Mali, Maroc, Palestine, Syrie).

Vous trouverez ici les comptes rendus des échanges (synthèses), une présentation des intervenants, le rappel des artistes mis à l'honneur et des jurys sollicités pour la programmation musicale.

Un grand merci à tous les participants, aux lieux d'accueil et aux partenaires qui nous ont accompagnés dans cette première édition.

Pierre-Henri Frappat,
directeur de Zone Franche



Liberté, Egalité, Diversité !

Associé à d'autres acteurs, Zone Franche porte l'aspiration de voir les salles de concerts, les festivals, les orchestres, les médias, plus ouverts sur la diversité des cultures, plus à l'image de la mixité qui traverse notre société, dans ses rues, ses écoles, et qui existe dans tous ses territoires. Ce combat pour la diversité dans la musique, rejoint celui sur l'égalité Femmes / Hommes et plus globalement celui qu'il nous faut mener collectivement pour une égalité multidimensionnelle et contre toute forme de discrimination.

Rencontre organisée en collaboration avec la FAMDT (Fédération des Acteurs et Actrices de Musiques et Danses Traditionnelles).

Intervenants :

Ouverture par Jean-Philippe Thiellay / Président du Centre national de la musique

Céline Bakond / La neuvième muse

Blick Bassy / Artiste

Stéphane Krasniewski / Festival Les Suds, à Arles, Président de Zone Franche

Romain Laleix / Centre national de la musique

Agnès Saal / Ministère de la Culture (excusée)

Claudy Siar / RFI - Couleurs Tropicales

Modération : Naima Huber-Yahi / Villes des Musiques du Monde

Stéphane KRASNIEWSKI explique que l'objectif du cycle de rencontres autour de la diversité - à Arles en juillet, à Paris aujourd'hui, à Rennes aux Trans Musicales - est de proposer une réflexion qui permettra d'interpeller le politique lors des prochains débats liés aux échéances électorales au sujet du monde de la musique, et plus particulièrement des musiques du monde et des musiques traditionnelles.

Un des principaux partenaires de ce projet est le Centre national de la musique.

Jean-Philippe THIELLAY salue les personnes présentes. Le titre de ce cycle de débats ¡Franchement! est particulièrement approprié. En effet, il s'agit de dresser un état des lieux sincère, mais aussi de tracer des pistes pour les politiques publiques. Depuis le début de l'année 2020, un dialogue s'est établi entre le CNM et Zone Franche, avec Stéphane KRASNIEWSKI et Pierre-Henri FRAPPAT.

Pour rappel, en pleine crise en 2020 le CNM a mobilisé, grâce au soutien du ministère de la Culture, une centaine de millions d'euros, effectivement distribués à des associations et des entreprises.

70 M€ ont été versés sous forme d'intervention d'urgence. Depuis début 2021 et jusqu'à cette date, 120 millions d'euros ont été versés. En résumé, le soutien est massif et il continuera de l'être en 2022.

Le plan France Relance permettra d'éviter des faillites de nombreuses associations et entreprises et de relancer l'activité. En effet, la baisse d'activité est évaluée à -80% en 2021.

La CNM jouera pleinement son rôle auprès de l'ensemble de la filière, de la composition et de l'écriture jusqu'à la diffusion - enregistrement ou spectacle vivant - et remettra en place des aides à l'export et à la mobilité, mais aussi à la formation, l'accueil, ou encore l'information de l'ensemble des professionnels. Aucun pays au monde n'a autant aidé sa filière musicale dans toute sa diversité que la France.

Concernant la gouvernance du CNM, il y a beaucoup de groupes de travail, de concertation qui permet de recueillir les besoins et les critiques. Un conseil professionnel de 40 membres et un conseil d'administration de 25 membres permettent de renforcer ce dispositif collégial et très moderne.

Concernant le thème de la première rencontre, « Liberté, Égalité, Diversité ! », il s'attache à rappeler que le contraire de la diversité est l'uniformité, voire la monotonie, qui est incompatible avec la musique.

La loi du 30 octobre 2019 qui a créé le Centre national de la musique est une invitation explicite à défendre et garantir la diversité dans le respect de l'égalité dignité des répertoires et des droits culturels. Cela implique une obligation de résultat. L'article 1 de cette loi stipule ainsi qu'il convient de « Soutenir l'écriture, la composition, l'interprétation, la production, l'édition, la promotion, la distribution et la diffusion de la musique et des variétés sous toutes leurs formes et auprès de tous les publics, aux niveaux national et territorial, en complémentarité des dispositifs directement déployés par le ministère chargé de la culture ». Cette ambition est fondamentalement politique. Pour remplir ses missions, le CNM compte à ce jour 100 agents.

Du point de vue du CNM, la diversité s'applique non seulement aux répertoires, aux genres et aux esthétiques, mais aussi aux publics, aux métiers, aux pratiques professionnelles ou encore aux modèles économiques, du club de jazz confidentiel au concert rassemblant plusieurs milliers de personnes. Ainsi, la diversité est garantie par l'hétérogénéité des modèles. En effet, force est de constater que le concert rassemblant plusieurs milliers de personnes génère des sommes importantes qui permettent d'alimenter tout un secteur. De ce fait, chacun a sa place au CNM. Pour autant, le CNM n'aide pas tous les acteurs de la même manière. Les acteurs les plus importants n'ont pas besoin d'autant de subventions que les plus petites structures. Cette diversité a été préservée l'année dernière notamment par le versement d'aides dans plus de 800 villes.

Le soutien volontariste à la diversité n'implique donc pas un traitement égalitaire, mais suit logiquement des axes politiques définis en concertation avec les professionnels. Le premier axe concerne la diversité des genres et des artistes diffusés sur les ondes. Cette diversité est mesurée en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Au début de cette année, le CNM a relancé le cadre de mesure de cette diversité pour mieux réguler la production phono et des plateformes

de streaming. Toute la difficulté réside dans la définition d'objectifs de diversité destinés aux grands acteurs du streaming.

Cette observation de la diversité concerne également les marchés de la musique enregistrée, de l'édition et des spectacles musicaux. La mission du CNM est vaste et concernant le streaming, il a réalisé une étude user centric sur la répartition de valeur, qui pourrait à l'avenir être plutôt déterminée en fonction des écoutes de l'abonné. Cela permettrait de résoudre au moins en partie le problème de répartition des revenus.

Dans le même ordre d'idée, l'Autorité de la concurrence a examiné la question de la concentration, qui porte atteinte à la diversité. Aussi, il n'est pas souhaitable que des rachats conduisent à davantage d'homogénéité des programmations. L'Autorité de la concurrence a clairement établi le cadre juridique et économique et le CNM s'emploiera à jouer son rôle d'alerte, d'observation et de concertation.

Le deuxième axe d'orientation à retenir concerne la place des femmes dans la filière musicale, qui reste une filière très masculine. La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique demande d'encourager un égal accès des femmes et des hommes aux professions de la filière techniciens, techniciennes, artistes, postes de responsabilité et d'encadrement.

À cet effet, l'action du CNM s'inscrit dans deux axes majeurs :

1. Donner des moyens supplémentaires à ceux qui agissent, comme les associations de prévention et d'information sur l'égalité femmes/hommes, notamment en passant d'un budget du CNM sur cet axe de 250 000 euros à 1 million d'euros en 2021,

2. Depuis le 1er janvier 2021, toute aide du CNM - structurelle, d'urgence, sélective - est conditionnée à la mise en œuvre du protocole de prévention du harcèlement et de la lutte contre les violences à caractère sexuel.

C'est un véritable changement culturel qui est engagé et la musique peut évoluer plus rapidement que d'autres secteurs culturels.



La prochaine étape consistera à mettre en place des incitations financières pour ceux qui progresseront dans ce domaine.

Par ailleurs, le sujet de la diversité ne se limite pas au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il existe une grande marge de progression quant à la prise en compte de la diversité des origines culturelles et de la couleur de peau. C'est un chantier sur lequel le CNM s'engagera pour que la diversité progresse dans les métiers et sur les plateaux. C'est un enjeu républicain qui doit permettre d'éviter de tomber dans la cancel culture. À ce sujet, Jean-Philippe THIELLAY se déclare opposé à l'idée d'exclure ou d'interdire. À l'inverse, il se dit favorable à l'idée de promouvoir, d'échanger et d'enrichir la diversité.

Pour conclure, le CNM existe grâce à la concertation permanente et à l'engagement des professionnels, et il peut devenir un outil majeur de changements sur tous ces sujets économiques, sociétaux, musicaux et artistiques. L'équipe du CNM est admirable et fait son maximum, mais Jean-Philippe THIELLAY salue les actions menées par les acteurs de terrain et termine son intervention en leur rendant hommage.

Naïma HUBER-YAHI remercie le Président du CNM pour son introduction, ainsi que Zone Franche pour l'organisation de cette table ronde, plénière d'ouverture de l'événement jFranchement!. La rencontre s'inscrit dans un cycle de débats ouvert à Arles lors du Festival Les Suds afin d'aborder la diversité sous plusieurs angles : diversité culturelle, lutte contre les discriminations, et enjeux autour des questions de racisme. Naïma HUBER-YAHI remercie

Romain LALEIX pour sa présence et Stéphane KRASNIEWSKI pour son accueil.

Agnès SAAL, invitée pour le ministère de la Culture est excusée. Elle présente également Claudy SIAR, Céline BAKOND, et Blick BASSY, récemment honoré par la SACEM.

Les échanges lors de cette rencontre vont porter sur les enjeux de la diversité culturelle pour sa mise en œuvre concrète et la façon dont elle s'incarne dans des propositions esthétiques parfois peu nombreuses en termes de surface médiatique. Elle demande comment le CNM peut répondre aux sollicitations concernant l'accompagnement des artistes, mais aussi inciter à la mise en pratique de cette diversité, qui n'est toujours pas d'actualité.

Romain LALEIX précise que le CNM est représenté par son équipe, mais aussi par les membres de ses instances, comme Blick BASSY et Stéphane KRASNIEWSKI. Au CNM, la diversité s'entend en termes de création, mais aussi en termes de parcours, qui mérite une attention particulière.

Concernant le premier volet, le CNM est particulièrement attentif à la question de la diffusion. Les moyens qui permettent au public d'accéder à la diversité de propositions artistiques. Dans ce domaine, les plateformes ont tout pouvoir et le CNM peine à les réguler. Le CNM procède à des études dans le champ de la radio, de la télévision et du spectacle depuis de longues années. En 2021, le CNM élargit son champ d'études au numérique et au streaming.

Le deuxième enjeu relatif aux parcours concerne l'aide aux projets artistiques, du développement jusqu'à la production et à la diffusion. C'est en prenant en compte l'ensemble de ce parcours que le CNM peut mettre en œuvre une aide adaptée et efficace. Ce raisonnement doit valoir également pour les artistes, de sorte que le CNM puisse faciliter le parcours de ceux qui rencontrent des difficultés particulières. C'est un sujet délicat.

Enfin, si le sujet des incitations financières est important, l'accompagnement et le conseil le sont également. Le CNM souhaite étendre cet accompagnement en partenariat avec des opérateurs déjà actifs dans ce domaine, notamment dans les musiques urbaines.

Naïma HUBER-YAHI demande à Céline BAKOND d'expliquer les modalités de l'aide apportée par sa structure à des artistes.

Céline BAKOND se réjouit de partager son expérience avec l'assemblée. Fondatrice de La neuvième muse, société d'accompagnement administratif spécialisé dans le rap, son travail consiste à accompagner ces acteurs dans leurs démarches administratives : dossiers de subvention, adhésion à des organismes de gestion, édition musicale, gestion éditoriale. Ce travail s'articule en deux axes :

- le premier est la vulgarisation : organismes auxquels adhérer, subventions possibles...
- leur intégration dans les institutions.

D'ailleurs, les critères d'éligibilité à ces subventions sont très restrictifs et particulièrement défavorables au rap. La bourse des auteurs-compositeurs par exemple est soumise à un montant de droits d'auteur de 3 000 euros minimum en trois ans. Or, le rap est essentiellement rémunéré par le streaming, qui ne génère pas de grands revenus.

Il existe des critères spécifiques au jazz et à la musique classique. Elle demande si le CNM travaille sur des critères propres au rap.

Naïma HUBER-YAHI a préparé ces rencontres avec Zone Franche en mobilisant un rapport remis à Madame la Ministre de la Culture, À l'écoute du monde, état des lieux des musiques traditionnelles et du monde*. Ce rapport propose un certain nombre de préconisations s'adressant au CNM et d'autres, plus générales, comme la labellisation de scènes conventionnées, l'accompagnement de laboratoires, le soutien à la circulation internationale ou une plus grande surface médiatique.

Elle interroge les participants sur les mesures mises en place depuis la sortie de ce rapport.

Stéphane KRASNIEWSKI rappelle les participants à la constitution de ce rapport : FAMDT et Zone Franche, sous le pilotage de la DGCA. L'utilité de celui-ci tient au fait qu'il aborde la question des outils qui permettent de contourner la difficulté de mettre en œuvre cette diversité dans un cadre républicain. L'espace de concertation est une réponse et permet à la politique publique de s'appuyer sur une légitimité pour

mettre en œuvre une politique en faveur de la diversité culturelle.

Le rapport «À l'écoute du monde», qui n'est pas encore paru officiellement, pointe la nécessité d'adapter les politiques publiques aux spécificités d'un secteur de manière à garantir la diversité des esthétiques. Dans ce contexte, les musiques du monde présentent des spécificités et il est de la responsabilité des pouvoirs publics de tenir compte de ces spécificités.

Ainsi, la labellisation est une piste en voie d'exploration, comme en Bretagne, en Île-de-France, dans le sud de la France. Il serait souhaitable que chaque région en soit dotée. La mobilité internationale est aussi un enjeu majeur du secteur pour lequel un soutien adapté doit être envisagé.

Concernant la production des musiques du monde, la France a développé une véritable expertise dans ce domaine, reconnue à l'étranger, qu'il convient de préserver et promouvoir d'autant plus dans la période de crise actuelle.

Naïma HUBER-YAHI fait remarquer que de nombreux acteurs de la production vont au-delà de leur métier et accompagnent les artistes dans leur parcours. Elle souligne par ailleurs qu'à la disparition de France Ô, les pouvoirs publics ont répondu en mettant en avant une approche transversale de la diversité et demande son avis à Claudy SIAR.

Claudy SIAR se rappelle qu'il a fondé Tropiques FM, qu'il a revendu par la suite. Il cite Aimé CÉSaire : « la France ruse avec ses principes républicains » et donc avec le principe d'égalité. À ce titre, Jean-François BIZOT, fondateur notamment de Radio Nova, a fait un travail extraordinaire pour la culture, mais aussi, plus largement, pour l'acceptation par la France de son histoire et de la diversité de sa population. Il a beaucoup œuvré pour la diversité et il est amplement reconnu pour cela.

Concernant la disparition de France Ô, il avait fait part aux politiques quelques années plus tôt du danger d'une crise identitaire et de l'incapacité de la France de reconnaître tous ses enfants.

*« À l'écoute du monde », conclusions et préconisations du Groupe de travail sur les musiques traditionnelles et du monde. Ministère de la Culture 2020.

Cela a un lien direct avec la présence de certains artistes dans les médias. La diversité de la population française est la somme de son histoire. Or, de nombreux acteurs de la scène artistique et musicale sont assignés ou ne sont pas considérés comme les autres au regard de la couleur de peau ou de leur religion.

En octobre dernier, Claudy SIAR a fait remarquer au Président de la République que la suppression de France Ô était une erreur politique. Cette chaîne répondait à des revendications légitimes. Pour la première fois dans l'histoire du service public, une chaîne de télévision, qui permettait pourtant de faire connaître aux Français les contours réels de leur pays, est supprimée. La météo est un exemple de cette relégation de ces territoires. En tant que délégué interministériel, il avait obtenu que France 2 présente également la météo des territoires d'outre-mer.

Aujourd'hui, il existe une crise identitaire et des propos séparatistes se font entendre. Ces propos ne proviennent pas des personnes victimes de discrimination, mais plutôt des personnes qui détiennent le pouvoir. La dernière loi traitant de séparatisme ne fait que créer davantage de schismes dans la population française.

Le service public ne reflète absolument pas la diversité de la France. Le privé, y compris une chaîne comme CNEWS, fait parfois mieux. À ce titre, l'absence d'un représentant du ministère de la Culture dans le présent débat est regrettable. Il est dit que la France républicaine ne peut pas tenir compte des spécificités ethniques. La lutte contre les inégalités ethniques, réelles, doit faire l'objet du même volontarisme que la lutte contre les inégalités femmes/hommes. Il ne s'agit pas d'instaurer des quotas, mais plutôt une diversité représentative. En effet, le modèle de diversité proposé depuis 2004 ne fait que marginaliser encore davantage, distinguant le peuple de la normalité et le peuple de la diversité, les dominants et les dominés. La normalité serait d'être français, blanc et homme, et la diversité désignerait l'ensemble des non blancs.

La diversité, c'est tout le monde ou personne. Or, à titre personnel, il perçoit des réticences chez les dirigeants de grands groupes médiatiques. Quelques gages sont donnés et ne sont pas suivis d'effets plus probants. La fin de France Ô a donné lieu à des colères réelles.

En Martinique et en Guadeloupe, beaucoup de personnes s'opposent à la vaccination. En réalité, il existe une défiance réelle envers l'État, notamment en raison de l'affaire du chlordécone. (insecticide toxique, massivement utilisé en Guadeloupe et Martinique entre 1972 et 1993). Ces îles détiennent le record mondial de taux de cancers de la prostate. Or, un grand nombre de revendications et de protestations s'expriment par la musique.

Les politiques ne peuvent pas ignorer cette colère et les spécificités de ces territoires. Le législateur doit pouvoir imposer aux chaînes de télévision et de radio la présence de tous les représentants du tissu culturel et identitaire musical français. En l'absence d'une politique volontariste, de nombreux artistes continueront d'être sacrifiés et cela alimente un ressentiment envers l'État, envers le politique et envers leur pays. Cela ne peut plus durer.

La couleur de peau ne devrait pas être un sujet de débat et pourtant, le manque de représentativité oblige à l'aborder. Il ne s'agit pas de rappeler sans cesse le passé, mais plutôt de le convoquer pour comprendre le présent et ensuite envisager l'avenir.

Naïma HUBER-YAHI souligne l'importance de la convocation des imaginaires. Elle demande à **Blick BASSY** comment il a réussi à sortir des dispositifs spécifiques dédiés à la francophonie.

Blick BASSY estime que tout le monde incarne la diversité. La France a une chance incroyable : Les musiciens les plus éclectiques se trouvent en France et les Français ne semblent pas avoir conscience de cette richesse. En Grande-Bretagne, il se produit au milieu d'autres artistes de pop anglaise et constate que les artistes sont promus en fonction de la qualité de leur travail. En France, et alors qu'il existe une telle diversité, les artistes comme lui continuent d'être confinés dans des festivals de musiques du monde.

Cela révèle un manque d'éducation. Aujourd'hui, la présence d'artistes comme lui en France s'inscrit dans une longue histoire. Il convient de prendre en compte cette histoire afin de construire un avenir.

Lorsqu'il se rend à l'étranger, Blick BASSY représente la France, mais de retour en France, il lui est impossible de passer dans les médias mainstream parce que son esthétique ne correspond pas à l'envie de certains diffuseurs. Les producteurs ont intégré cet état de fait. Or, aucune loi n'interdit de passer dans les médias.

Naima HUBER-YAHI rappelle les propos de Claudy SIAR sur l'obligation de résultat quant à la diversité dans les médias. Elle demande à Blick BASSY s'il approuve l'idée d'un minimum, à défaut d'un quota, qui lui permettrait de passer sur des médias plus grand public.

Claudy SIAR fait remarquer que la France a adopté un modèle différent du modèle anglo-saxon. Néanmoins, il doit être possible de trouver un système qui permette à tous d'exister.

Blick BASSY établit un lien entre l'éducation et la diversité dans la musique. La musique est le domaine idéal pour faire exister cette diversité. Les quotas ont ceci de positif qu'ils imposent des rôles-modèles. Il estime que sa présence dans des instances reconnues est par exemple un signe fort envoyé à certaines populations. La musique peut être à l'origine d'un changement de mentalités dans la société.

Naima HUBER-YAHI rappelle la question de Céline BAKOND.

Romain LALEIX revient sur la question de la visibilité et de la représentation et fait remarquer que, si certaines générations s'enquière des médias mainstream, les plus jeunes générations, elles, prennent davantage en compte les réseaux sociaux. Sur ces médias, la diversité et la musique issue de la diversité sont omniprésentes.

Pour autant, cela ne doit pas permettre de faire l'économie d'une réflexion sur une meilleure représentativité sur les médias traditionnels. Souvent, l'argument opposé est qu'il serait impossible de procéder à des études sur des bases ethniques. Pourtant, il est tout à fait possible de s'intéresser aux parcours, aux lieux de vie, à la ligne familiale.

La question des quotas est polémique, mais en définitive, il s'agit de comprendre et de mettre en œuvre des moyens pour que la situation évolue.

L'autre point évoqué par Blick BASSY concerne



la catégorisation des esthétiques. Le CNM souhaite sortir de cette logique et adopter une autre logique, centrée sur les parcours. Pour autant, la CNM n'entend pas faire abstraction des spécificités des esthétiques moins repérées et accompagner les artistes qui y sont rattachés. La musique urbaine est devenue une musique mainstream, mais certains artistes n'arrivent pas à avoir accès à la production et à la diffusion.

En outre, il est vrai que de nombreux citoyens français connaissent mal les territoires d'outre-mer. Claudy SIAR a mis en lumière l'importance de la valorisation du patrimoine musical. L'histoire des musiques issues des migrations, des diasporas et des traditions n'est pas connue et n'est pas transmise. Il s'agit de créer des passerelles entre les artistes qui ont réussi à faire émerger ces genres populaires et les artistes mainstream. Recréer ce lien permettra de lutter contre le séparatisme, dont l'origine est l'ignorance. Pour lutter contre cela, il convient de favoriser la connaissance et le partage du patrimoine.

Claudy SIAR évoque Jacob DESVARIEUX et son impression à l'étranger d'être perçu comme Français et en France d'être marginalisé. Le premier prix gagné par Kassav' était un prix « Musiques du monde » alors que c'était un groupe musical pop français. La suppression récente du prix « Musiques du monde » et du prix « Musiques urbaines » des Victoires de la Musique avaient réussi à le faire sortir de son silence. Il avait alors évoqué la possibilité de créer des prix et des reconnaissances propres aux musiques du monde et aux musiques urbaines. C'est là que réside le séparatisme et ce n'est pas le modèle républicain que tous appellent de leurs vœux.

Naima HUBER-YAHI invite le public à intervenir.

Claude FONFREDE se présente. Il intervient dans des commissions au CNM. Toutes les musiques sont acceptées dans les commissions. La question artistique n'est pas au centre de la conversation. Le CNM traite des dossiers d'un point de vue technique, essaie d'aider tout le monde et ne pratique aucune forme de discrimination. La seule exigence réside dans la constitution du dossier.

Il est également administrateur aux Victoires de la Musique et il peut témoigner que de nombreux artistes des musiques urbaines ne veulent pas participer aux Victoires de la musique. Ce prix a été retiré pour ces raisons.

Céline BAKOND revient sur les critères d'éligibilité des subventions. En effet, toutes les musiques sont acceptées, mais certains critères empêchent certains artistes d'accéder à ces fonds alors qu'ils en ont le plus besoin.

Concernant les Victoires de la Musique, les artistes de rap ne se sentent pas les bienvenus. La manière dont ils sont reçus et la façon dont le rap est perçu par les membres de ces institutions sont, de fait, dissuasives. Il en est de même pour les commissions. Beaucoup d'acteurs du rap ne savent même pas ce qu'est le CNM. Elle demande si une communication est prévue pour améliorer la visibilité de cette institution auprès de ces professionnels.

Romain LALEIX souhaite rendre hommage aux membres bénévoles des commissions, qui permettent au CNM d'être actif. Il cite Claude FONFREDE, qui a récemment passé huit heures à visionner des contenus pour faire aboutir un dossier.

Il reconnaît qu'il existe un sujet sur les relations entre les institutions et le rap. Le CNM, qui est le dernier produit des institutions, ne réussit pas à faire davantage que les acteurs qui l'ont précédé. En effet, le CNM doit être capable d'expliquer à ces artistes ce qu'il peut faire pour eux. Jusqu'à cette année, le CNM n'accordait pas d'aide à l'écriture. Le filtre appliqué à l'octroi de cette aide est, selon certains, trop restrictif. Le CNM propose d'étudier cette question. Par ailleurs, ces artistes doivent être représentés dans les commissions, qui ont leur propre historique et

qui vont bientôt être renouvelées. Aussi, le CNM a besoin d'interlocuteurs qui permettent d'identifier les sujets.

Enfin, l'aide à l'image, comme les Victoires de la Musique, mais aussi le streaming, est un enjeu clé pour le CNM. Le CNM va mettre en place des dispositifs d'aides aux clips, à la musique et à l'image, et à la production de matériels de promotion des contenus dans des proportions inédites. Le rap et les musiques urbaines seront les destinataires de ces aides.

Stéphane KRASNIEWSKI entend la nécessité de définir des critères objectifs de manière à redistribuer des fonds publics, puis le produit de la taxe perçue. Or, dans les critères d'appréciation, il y a la prise de risque artistique et dans celle-ci, la commission doit pouvoir évaluer, accompagner et aider des esthétiques qui en ont besoin. C'est un point subjectif.

Certaines esthétiques peuvent avoir un accès privilégié à une diffusion du fait de leur rapport à l'image, mais il ne faut pas sous-estimer le besoin de reconnaissance et de visibilité que doivent leur accorder les médias traditionnels. Le signal envoyé par la suppression du prix « Musiques du monde » aux Victoires de la Musique, comme l'arrêt de France Ô, est extrêmement négatif.

Concernant les quotas, il estimait très intrusif d'imposer 50% de musique française sur les radios. Il reconnaît que ce fut, en réalité, extrêmement fertile. L'égalité femme/homme progresse aussi vers cette logique de quotas. Si des progrès sont notables sur ces deux niveaux, il y a encore beaucoup à faire pour la prise en compte de la diversité culturelle dans les programmations culturelles. Les scènes de spectacle doivent ressembler à la mixité que l'on trouve dans rue.



Blick BASSY fait remarquer que de nombreux artistes n'ont pas d'appétence pour certaines actions, telles que la participation à une commission. À titre personnel, il a conscience de cet état de fait et s'efforce, à son niveau, de recruter d'autres artistes pour participer à ces commissions, afin de créer une meilleure représentativité. Beaucoup d'artistes veulent faire leur métier, et ne sont pas forcément à l'aise avec l'étude d'un dossier.

Naima HUBER-YAHI ajoute que cela rejoint le sujet de la formation.

Blick BASSY en convient. Il a lancé un projet, Maestro, qui est une plateforme dont l'objectif est de faciliter la demande de subventions auprès de tous les guichets, notamment pour les artistes de musiques urbaines. De nombreux artistes affirment qu'ils n'ont pas besoin d'aide. Blick BASSY s'emploie à leur présenter des exemples d'artistes reconnus dans leur domaine qui ont bénéficié de ces aides.

Sarah KARLIKOW travaille à Spectacle vivant en Bretagne et milite à H/F Bretagne, pour l'égalité femmes/hommes. Il existe des parallèles entre la lutte contre les dominations de genre et les dominations issues des représentations coloniales, mais également des problématiques d'effacement du patrimoine, mais aussi du matrimoine. La question des stéréotypes et de l'assignation doit également être abordée, de même que l'attribution des fonds. C'est un sujet face auquel le pouvoir doit rester humble. Tous les acteurs présents sont animés par une bonne conscience, mais ils doivent s'interroger sur la façon dont ils font perdurer certains schémas. Tous les acteurs présents ici sont antiracistes, féministes, écologistes etc. Pourtant, chacun peut garder des réflexes qui contribuent à perpétuer la situation.

Depuis sa création en 2013, H/F Bretagne travaille sur ces sujets et aux Trans Musicales de Rennes, des débats auront lieu le 3 décembre sur la thématique « Convaincre ou contraindre ». Le débat portera sur la convergence des luttes contre les dominations, sur les femmes, la nature, les personnes racisées.

Naima HUBER-YAHI invite les intervenants à réagir sur le continuum des imaginaires discriminants.

Ourida YAKER, de Tour'n'sol Prod., est interpellée par les diverses prises de parole. Germano-Algérienne de culture française, elle raconte qu'elle a été surprise par la présence de nombreuses médiathèques à son arrivée en France, à 24 ans. Elle a découvert sa propre culture en France, ce qui l'a amené à apprécier la grande richesse existante dans ce pays. Elle a alors ouvert un site internet d'actualité algérienne, notamment pour les ressortissants algériens arrivés en France après la décennie noire. Elle qui n'avait jamais expérimenté le rejet a commencé à ressentir des blocages.

Par la suite, elle a monté sa propre structure pour aider des musiciens de façon professionnelle. Elle se souvient d'argumentaires qu'elle a rédigés pour mettre en lumière l'injustice et la difficulté d'accompagner des artistes qui, pourtant, enrichissent le paysage musical français. Elle a quelques réussites à son actif, notamment grâce à l'aide du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV), de l'Adami ou encore du Fonds pour la Création Musicale (FCM). Elle a également reçu quelques refus, non justifiés.

Elle se dit ravie de pouvoir échanger avec le CNM. La France est enrichie par toutes ces composantes et il convient de faciliter certaines démarches, à l'instar de ce que Céline BAKOND explique. Certaines actions peuvent être mises en place rapidement et peuvent avoir un effet bénéfique rapide.

Les groupes qu'elle produit ont souvent été programmés dans des festivals dits underground, mais ils ne sont pas fermés à l'idée de s'ouvrir à d'autres types de festivals mêlant musique et arts numériques, très innovants, qui fleurissent actuellement en France. Ce sont les festivals de demain et ils devraient être représentés dans les commissions.

Romain LALEIX revient sur l'intervention de Sarah KARLIKOW. En effet, il convient de faire preuve d'humilité et les personnes travaillant au CNM ont conscience de cela. C'est la raison pour laquelle le CNM est ouvert à la concertation. Cela nécessite du temps et de la confiance, et à ce titre le CNM invite les participants à solliciter le Centre national de la musique.

Concernant l'accompagnement, c'est un sujet vaste. L'industrie du live avant la crise fonctionnait bien. Le CNM a donc besoin d'interlocuteurs pour comprendre les problèmes et tenter de les régler. Pour autant, le CNM va s'employer à rééquilibrer certaines situations.

Claudy SIAR estime que l'intervention d'Ourida YAKER illustre les sujets relatifs aux représentations et aux imaginaires. Les regards et les imaginaires doivent évoluer. La musique est l'acteur idéal pour faire évoluer les mentalités. Toutes les réticences racistes et conservatrices que vivent certains acteurs dans cette industrie ne sont que des verrous qui finiront par céder parce que c'est le sens de l'histoire.

Dans son ouvrage *Tout-Monde*, Edouard GLISSANT aborde ce sujet. Le métissage culturel est désormais une réalité et le métissage ethnique le sera aussi. La culture et l'identité peuvent permettre de sortir du repli identitaire.

Jean-François CADET, du Pôle Régional des Musiques Actuelles de La Réunion, souligne que la question de la diversité est, pour certains, une question de survie culturelle. Le jeune réunionnais est connecté, il accède aux mêmes médias que les autres jeunes français. Donner une visibilité aux artistes autres que ceux des courants mainstream permet aux jeunes de connaître leur culture et d'en être fiers.

Une opposition a été faite entre les médias mainstream et les réseaux sociaux, et les plateformes. Pour autant, les résultats sont proportionnels aux moyens engagés. Il conclut en remerciant les intervenants pour cet échange.

Claudy SIAR souligne que les inégalités sont également dans l'accès aux chaînes régionales.

Céline BAKOND aimerait, pour conclure, évoquer deux initiatives, dont elle fait partie :

- Le MEWEM, qui met en lumière les femmes dans l'industrie musicale
 - Change de Disque, qui lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans la musique.
- Elle souhaite ouvrir le dialogue avec le CNM.

Stéphane KRASNIEWSKI inscrit ce débat dans un continuum et se dit ravi de la qualité des échanges.

Blick BASSY pense que, pour faire évoluer la situation, il existe plusieurs manières de trouver des solutions. Il faut faire preuve de détermination. Depuis qu'il est arrivé en France, il arrive à réaliser presque tout ce qu'il entreprend : musique, films, écriture... Avec Céline BAKOND, leur responsabilité est d'aller chercher des jeunes pour participer aux débats. Ceux qui sont aux postes de décisions ne comprennent pas encore leurs réalités.

À la SACEM, il siège depuis cinq ans à la commission de l'autoproduction. Pendant longtemps, il était le seul noir et dans cette commission, la majorité des membres étaient des personnes blanches qui ne connaissaient pas la musique venue des Antilles, qu'elles associaient à du « zouk love ». Il a été convenu qu'une commission spécifique devait être mise en place pour ces musiques. Aujourd'hui, c'est une réalité. Il faut entrer dans les institutions pour faire évoluer la situation de l'intérieur.

Romain LALEIX souhaite la bienvenue à tous ceux qui veulent s'intéresser aux commissions. Il remercie tous les intervenants du débat. Le CNM doit avancer sur un certain nombre de sujets avec d'autres acteurs, qui jouent leur rôle. La musique est le vecteur le plus puissant capable de donner une visibilité à la diversité et faire évoluer les représentations. Optimiste, il a l'intuition que la période de repli sur soi et de folie de la pureté n'est qu'une parenthèse bientôt refermée.

Claudy SIAR a été contacté pour assister aux commissions CNM, mais des empêchements ne lui ont pas permis d'y assister. Il félicite la création de cette nouvelle institution et souhaite un joyeux anniversaire à Zone Franche.

Naïma HUBER-YAHI résume les interventions. Des dispositifs publics sont en cours de construction et sont alimentés, notamment, par des débats comme celui-ci, auxquels participent des acteurs du secteur musical comme Blick BASSY, qui appelle de ses vœux une majeure participation aux instances de tous les profils. Cette ouverture sur cette richesse mérite un travail proactif et volontariste de collecte, de valorisation et de diffusion. Le rapport À l'écoute du monde aborde ces sujets de façon précise et concrète.



Céline Bakond / La Neuvième Muse

C'est à la sortie de ses études que Céline décide de lancer La Neuvième Muse. Forte de son expérience dans le domaine des subventions, elle décide alors de se mettre au service des artistes entrepreneurs du rap. Manageuse depuis 2019, Céline a également été mentorée 2021 du programme MEWEM.

Blick Bassy / Artiste

Chanteur, auteur-compositeur, producteur, guitariste et percussionniste camerounais. Né en 1974, il a grandi à Yaoundé au Cameroun. Ex membre du groupe Macase qu'il fonde en 1996, il commence sa carrière solo en 2006 et compte aujourd'hui 4 albums dont le dernier intitulé 1958 est sorti en 2019.



Naïma Huber-Yahi / Villes des Musiques du Monde - modératrice

Naïma Huber-Yahi est historienne et directrice adjointe de l'association Villes des Musiques du Monde en 2021. En charge de l'observatoire des musiques et danses d'ICI, elle œuvre depuis des années à la promotion du dialogue interculturel. Elle a été commissaire d'expositions (Douce France). Auteure de spectacle et documentaire, elle co-écrit le film *Les Marcheurs, chronique des années beurs* en 2013.

Stéphane Krasniewski / Les Suds, à Arles

Après avoir été administrateur d'une compagnie de Théâtre de Marionnettes, il rejoint en 2004 l'équipe des Suds, à Arles, en tant qu'administrateur puis co-programmateur. Il en devient directeur en 2019. Président de Zone Franche depuis 2018, il est aussi Vice-Président du Conseil National du SMA, Syndicat des Musiques Actuelles.



Romain Laleix / Centre national de la musique

Directeur général délégué du CNM après avoir été vice-président du comité de préfiguration de l'établissement, Romain Laleix a accompli l'essentiel de son parcours professionnel dans le champ des industries culturelles : Chef du bureau de l'audiovisuel public à la DGMIC, conseiller audiovisuel et cinéma au cabinet de la ministre de la Culture, puis Secrétaire général du Bureau Export.

Jean-Philippe Thiellay / Centre National de la Musique

Président du CNM depuis sa création en 2020. Il a occupé précédemment les fonctions de Directeur général adjoint de l'Opéra national de Paris. Membre du Conseil d'Etat, Jean-Philippe Thiellay a également exercé différentes fonctions en cabinet ministériel et en ambassade. Il a été professeur de droit et a publié plusieurs ouvrages (juridiques, musique et essais biographiques).



Claudy Siar / RFI Couleurs tropicales

Claudy Siar est chef d'entreprise, chanteur, animateur, producteur de radio et de télévision. Producteur de Couleurs tropicales (RFI) et fondateur de Tropiques FM, il présente Africastar, le Claudy Show, The Voice Afrique francophone. Vice-président du Conseil représentatif des Français d'Outre-mer. Ancien délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer.

RENCONTRE N°2 / 21 SEPT. 2021

(Mini) Convention climat - Zone Franche

L'urgence écologique n'est plus à démontrer et les acteurs de la filière musique sont tous soucieux de réaligner leurs pratiques professionnelles afin de limiter leurs impacts environnementaux. La prise en compte de l'urgence climatique et des impacts carbone va de pair avec la nécessité de contextualiser et de défendre la libre circulation des artistes internationaux, pour ne pas tomber dans les pièges du localisme. Afin de concilier les 2 objectifs suivants, Zone Franche lance en 2021 une série d'ateliers collaboratifs, sa «(Mini) Convention Climat».

Intervenants :

Margaux Demeersseman / Centre national de la musique (CNM)

Joseph Loiseau / Petit Bain

Agnès Gerbe / Festival de Thau

David Irle / Aladir Conseil

Yaël Naïm / Artiste (excusée)

Modération : **Amandine Saumonneau** / Zone Franche

Amandine SAUMONNEAU accueille les participants à ce point d'étape sur la (mini) Convention Climat lancée au 1er avril 2021 par le réseau Zone Franche. Le dérèglement climatique est une réalité et le dernier rapport du GIEC est sorti. L'année dernière, le 5e rapport présentait plusieurs scénarii et l'un d'eux préconisait de limiter la hausse de température de 2°C en réduisant les émissions de carbone de 80%. Cet objectif est encore hors d'atteinte.

Zone Franche a décidé de s'emparer de ce sujet. C'est dans ce contexte que le réseau a sollicité David IRLE pour animer un chantier qu'il a proposé sur le modèle de la Convention Citoyenne pour le Climat. Yaël NAÏM, qui n'a pas pu se libérer, prendra part à la suite de ces travaux, qui sont encore en cours. En effet, elle fait partie du collectif Music Declares Emergency, qui encourage les professionnels de la musique et artistes à réduire leur empreinte carbone.

Sur le modèle de la convention climat citoyenne, Zone Franche a sollicité l'ensemble de ses adhérents et invité des garants : Samuel LAVAL (Climate Chance), Gwendolenn SHARP (The Green Room). Julie GAMMICCHIA (Music Declares Emergency) s'excuse pour son absence.

Le premier point concerne les trajets long-courriers associés aux musiques du monde. Il s'agit ici

de lutter contre les stéréotypes et les idées reçues, et de limiter cet impact sans entraver la libre circulation des artistes qui reste fondamentale. Sur l'ensemble de la démarche, il convenait également de mobiliser les professionnels du secteur. Des solutions seront proposées à l'issue de cette convention. En outre, une réflexion a été menée également pour ne pas faire porter l'entière responsabilité de cette réduction de l'empreinte carbone aux artistes qui viennent de pays précaires. Enfin, l'objectif est de publier un plaidoyer et de proposer des préconisations, notamment en vue de l'échéance politique de 2022.

Cinq ateliers ont été menés :

- Mobilité des artistes
- Mobilité des publics
- Alimentation
- Numérique
- Éco-conception.

Une trentaine d'adhérents ont participé à ces groupes. Deux sessions ont été organisées et une troisième aura lieu fin novembre, début décembre en visioconférence. Tous les acteurs concernés sont invités à y participer. David IRLE a piloté les deux sessions, en avril et en juin.

David IRLE est ravi d'intervenir et de retrouver en

présentiel les participants aux visioconférences. Le 6e rapport du GIEC ne présente pas de grandes modifications par rapport au 5e, mais apporte une bonne nouvelle. En effet, les scientifiques indiquent que le point de non-retour n'est pas atteint et que si l'augmentation de température ne dépassait pas 2°C, il serait très peu probable que ce soit le cas. Il est donc possible de stabiliser le climat et l'inertie du climat est sociotechnique.

En outre, ce débat et ces questions se sont accélérés ces derniers mois, mais le secteur culturel n'a pas été inactif ces dernières années. Cependant, l'approche axée sur le développement durable ne permettait pas d'aborder la baisse des gaz à effet de serre qui est un parti pris de ce cycle d'ateliers contrairement à la réduction des déchets, un sujet faisant déjà l'objet de projets, comme Drastic On Plastic.

Le parti pris de la baisse des gaz à effet de serre a logiquement mené à une réflexion sur la mobilité et notamment le transport des publics qui a un impact fort, davantage que la mobilité des artistes. De même, l'alimentation est une source de baisse d'impact environnemental au sens large. Le numérique également est un sujet qu'il convient d'aborder. Le cinquième atelier, enfin, aurait mérité de s'intituler « Enjeux transversaux », car celui-ci s'attache aux énergies, aux scénographies, et aux aspects techniques.

La première session de travail consistait à établir un diagnostic des premières mesures à prendre. La deuxième consistait à réfléchir à des mesures plus originales pour réduire les impacts.

Ces groupes de travail n'ont pas encore eu le temps de rentrer dans le processus de validation collective, mais certaines des propositions formulées vont être présentées. Le dialogue avait pour but de faire aboutir des propositions matures et calibrées, applicables et non cosmétiques. C'est ainsi qu'un peu plus de cent mesures, dont certaines dispositions doivent encore être précisées, ont été définies. Certaines sont techniques, très simples à mettre en œuvre, d'autres sont systémiques, d'autres encore, politiques. Certains outils cités dans ces dispositions existent depuis plusieurs années.

S'agissant de la mobilité, certaines propositions sont particulièrement simples à mettre en

œuvre, comme l'incitation des publics à utiliser des mobilités douces. Or souvent, les professionnels des spectacles attendent des infrastructures de transport qu'elles adaptent leurs horaires à ceux du spectacle, tandis que les infrastructures de transport attendent des professionnels des spectacles qu'ils adaptent leurs horaires à ceux des transports. En l'occurrence dans certains cas, il peut être possible de s'adapter aux horaires de transports publics.

Par ailleurs, la compétition entre structures entrave de façon systémique une collaboration sur ce sujet. Le meilleur exemple réside dans les clauses d'exclusivité qui empêchent les artistes d'organiser des tournées raisonnables à des échelles régionales. Ce point nécessite une concertation à l'échelle du secteur.

Les échanges ont permis d'aborder des sujets plus délicats, complémentaires à ceux abordés par The Shift Project, un think tank spécialisé dans la décarbonation. La question de la limite du secteur culturel et de la taille des événements a été abordée.

Au préalable à cette convention citoyenne, les participants se sont constitués un socle commun en assistant à une conférence de cadrage rappelant l'objectif scientifique. Cela a généré un dialogue sur des bases communes.

La prochaine étape consistera en une discussion plus élargie sur ces quelques 100 mesures.

Amandine SAUMONNEAU invite Joseph LOISEAU et Agnès GERBE à intervenir car, en tant que membres de Zone Franche, ils se sont investis pleinement dans les ateliers de la (mini) Convention Climat.



Joseph LOISEAU confirme que le climat et plus particulièrement la réduction des gaz à effet de serre est un sujet de préoccupation. Petit Bain, sa structure est fournie en électricité par Enercoop, un fournisseur d'électricité verte. Un bilan carbone est en cours. Il a participé aux ateliers sur l'alimentation et sur le numérique.

Amandine SAUMONNEAU demande si Petit Bain fait face à des demandes d'artistes qui vont à l'encontre de mesures vertueuses.

Joseph LOISEAU répond que rien n'a encore été acté. En tant que régisseur, il propose des menus végétariens aux artistes par défaut. Participer à ces ateliers lui a permis d'entendre les solutions adoptées par d'autres acteurs, et ainsi d'enrichir sa propre réflexion.

Agnès GERBE indique que le Festival de Thau (Hérault) a entamé sa transition écologique depuis quelques années, puisque ce festival a lieu au bord de la lagune de Thau, deuxième étang par sa taille en France et espace classé Natura 2000. L'association qui organisait ce festival a dû aborder certains problèmes dès la création de celui-ci. Cette préoccupation a pris de plus en plus d'ampleur et le festival de Thau est ainsi devenu précurseur sur ces sujets, jusqu'à obtenir la certification ISO 20121 en 2015.

Cela fait deux ans que le secteur de la musique s'intéresse aux actions mises en place par le Festival de Thau, à peu près en même temps que le début des marches pour le climat. C'est à cette période qu'elle a commencé à être invitée à participer à des débats sur le sujet au cours desquels elle a pu apprécier la qualité et la richesse des échanges. Aussi, participer à cette rencontre s'est imposé comme une évidence.

Agnès GERBE a ainsi participé aux ateliers sur l'alimentation et sur la mobilité des publics.

Amandine SAUMONNEAU souligne que l'accès au Festival de Thau n'est pas facile avec les transports en commun et énumère les efforts du festival pour permettre aux festivaliers de s'y rendre sans passer par le véhicule personnel.

Agnès GERBE confirme qu'il s'agit d'un travail de fond et regrette de ne pas avoir la possibilité de mettre en place un camping sur place. C'est dans ce contexte que la collectivité a proposé

au Festival de Thau de mettre en place un bateau-bus qui traverse l'étang depuis la gare de Sète jusqu'au lieu de concert.

De façon générale, les acteurs du monde de la culture ont un rôle à jouer dans la bataille culturelle qui consiste à montrer aux publics qu'il est possible de vivre autrement. L'usage de cette navette, qui traverse l'étang, donne à voir un aspect positif de cette transition écologique.

Amandine SAUMONNEAU demande si la multiplication des navettes ne pourrait pas perturber la lagune.

Agnès GERBE répond que l'objectif, désormais, est de mettre en place des bus-navettes depuis Montpellier. Pour faire aboutir ce projet néanmoins, le Festival de Thau a besoin de l'appui des collectivités. Aussi, les acteurs de la culture doivent porter ce discours ensemble auprès des autorités.

Il existe déjà des outils, tels que Mobicoop.fr, un site de covoiturage libre et gratuit sur lesquels un organisateur peut poster son événement, permettant ainsi aux participants de s'organiser.

Il convient également de s'appuyer sur ce qui existe déjà localement, comme les pistes cyclables.

David IRLE ajoute que les expériences de certains, comme celles du Festival de Thau, ont permis au groupe d'imaginer des mesures utiles et concrètes. Il s'agit parfois de mesures de faible envergure, comme le covoilage, mais qui ont un effet symbolique fort.

Enfin, à partir d'un constat commun, les acteurs de l'industrie musicale peuvent interpeller les institutions en charge des transports.

Concernant les normes ISO, elles permettent de structurer une démarche. Néanmoins, cela génère une importante gestion administrative et n'est pas toujours nécessaire, au vu des mesures à mettre en place à l'échelle de chaque événement. Les études concernant la réduction de l'impact environnemental par l'alimentation existent et, de ce fait, les mesures à prendre sont connues. La question porte davantage sur le curseur flexitarien / végétarien / végan... S'agissant de la mobilité, les questions portent sur le constat et le discours à tenir auprès des autorités. Argumenter en

faveur de la mobilité des artistes internationaux relève d'un plaidoyer qui doit s'accompagner, en regard, d'effort sur d'autres aspects, précisément pour préserver la libre circulation des artistes provenant notamment de pays qui subissent le changement climatique.

Enfin, certaines mesures prises lors d'événements ou de festivals n'ont pas d'impact immédiat fort sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, elles entraînent un mouvement sociétal qui a vocation à se diffuser. C'est ainsi que la culture est vectrice de transition. C'est cela qu'il faut expliquer aux institutions.

Amandine SAUMONNEAU fait la transition avec la prise en compte de ce sujet par le CNM.

Margaux DEMEERSEMAN souligne que le CNM est un jeune établissement public sous tutelle du ministère de la Culture créé début 2020. Comme tous les acteurs du secteur, il a dû affronter la crise économique et gérer un certain nombre de fonds d'urgence avant d'être en capacité d'aborder d'autres problématiques telles que le développement durable, qui fait partie des douze missions prioritaires du CNM.

La démarche de la transition écologique avait été initiée par le centre d'Information et Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA). Dès 2021, le CNM a ainsi mis en place six groupes de travail séquencés en thématiques sectorielles :

- La facture instrumentale
- La communication éco-responsable
- Les événements festifs en plein air
- Les lieux de diffusion
- La production et diffusion de musique enregistrée
- La mobilité et la gestion de carrière des artistes.

Ces groupes de travail se sont réunis entre mai et juillet 2021 et 120 personnes y ont participé pour établir un constat, évoquer les freins et examiner les mesures déjà mises en place. La troisième session fut l'occasion d'esquisser la feuille de route du CNM par exemple sur trois ans.

Ainsi, le CNM est en train d'élaborer une synthèse de ces travaux. D'autres concertations auront certainement lieu pour préciser les dispositifs. En tout état de cause, de nombreux acteurs sont

déjà fortement mobilisés. C'est dans ce contexte que le CNM souhaite jouer pleinement son rôle de plateforme de concertation, mais aussi de promoteur des initiatives existantes et d'incitateur à la création de synergies.

En effet, de nombreux acteurs se sentent parfois isolés sur ces questions. Pourtant, plusieurs organismes peuvent les aider dans leurs démarches : DREAL, ADEME, AFDAS, etc. Le rôle de plateforme que souhaite endosser le CNM consiste à créer des liens entre les acteurs de la culture et tous ces organismes. Le CNM doit d'abord monter en compétences et proposer un accompagnement.

Concernant la région Nouvelle-Aquitaine, le réseau des musiques actuelles avait des liens avec plusieurs lieux de diffusion et avait intégré le sujet de la transition écologique dans la réhabilitation de lieux de spectacles. Cela alimente la réflexion du CNM.

Amandine SAUMONNEAU évoque la volonté du Festival de Thau de créer un éco-label du spectacle vivant en région Occitanie, ainsi que les difficultés qu'il rencontre dans ce contexte.

Agnès GERBE précise que cette démarche est très récente. Les acteurs de ce festival trouvent pertinent d'œuvrer à un niveau régional. Concernant la certification ISO 20121, obtenue pour trois ans, l'équipe du festival s'est interrogée sur la pertinence de la renouveler. C'est dans ce contexte que le festival de Thau a réfléchi à l'établissement d'un label éco-responsable pour le secteur à un niveau régional. Cette réflexion a été pilotée par l'association Élément Terre basée à Toulouse, et a consisté dans un premier temps à observer les initiatives déjà existantes dans d'autres régions, comme en Alsace et en Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, le premier objectif d'un tel label serait de définir ce qu'est un événement engagé. Le deuxième objectif consistera à être un outil de progrès, accessible à tous ceux qui affichent une démarche sincère. Une présentation de ce label aura lieu le vendredi 22 octobre à Méze.

David IRLE souligne qu'une prise de conscience a lieu dans les institutions. Il a été invité en région Occitanie lors d'un événement, le Green New Deal, qui rassembla des professionnels de



la culture et les différents réseaux autour des problématiques liées à la relance de la culture. En deux heures, la seule mention en lien avec l'éco-responsabilité fut une intervention anecdotique. Pour autant, il existe une volonté réelle dans cette région d'agir.

David IRLE confirme qu'il est utile de créer des synergies afin que chacun puisse bénéficier des expériences des autres acteurs. En outre, il fait remarquer que les discussions sur l'éco-responsabilité et le numérique rencontrent parfois des freins liés à des modèles économiques.

Il revient sur une des mesures, qui concerne la lutte contre l'éco-blanchiment pour distinguer ceux qui adoptent une démarche authentique.

Enfin, des débats animés ont porté sur le numérique, vecteur de diffusion, mais aussi source de consommation d'énergies. Certains ont évoqué la création d'un streaming à jauge pour recréer de la rareté et limiter cet impact.

Amandine SAUMONNEAU invite le public à intervenir.

Valérie MARNHO DE MOURA présente sa structure, la Cabane aux Fées, en coopérative depuis 2009. À cette époque, une réflexion avait été menée sur une forme juridique en adéquation avec ses valeurs, et sur la recherche de partenaires partageant celles-ci. La Cabane aux Fées est également cliente chez Enercoop, assurée à la MAIF, et utilise des produits paysans bio locaux. La Cabane aux Fées a souscrit les services d'un hébergeur suisse éco-responsable. Toutefois, en tant que petite structure, elle n'a pas accès à la RSE et les déplacements en transports en commun avec des instruments sont parfois compliqués.

Il serait pertinent d'interpeller les collectivités et les pouvoirs publics sur cela et sur les billets des trains.

Tib GLÉRÉAN souligne qu'outre le prix des billets, il n'est plus permis de se déplacer avec des instruments de musique volumineux. Il serait nécessaire de faire pression sur la SNCF.

Ourida YAKER indique qu'une pétition a été lancée à ce sujet.

Maet CHARLES évoque l'exemple d'un organisateur d'événement qui a réussi à obtenir une aide de la région sur les projets participatifs pour mettre en place des vélos-cargo. Elle souhaite connaître le contenu des débats sur la question du numérique.

Sabine CHÂTEL travaille sur la création d'un festival sur la thématique de l'eau qui aura lieu dans le Gard et qui permettra d'aborder les questions liées à la sécheresse et aux inondations. Sa réflexion l'a menée à considérer qu'il valait mieux organiser quatre concerts pour 500 personnes qu'un seul pour 2 000 personnes. Cela doit faire l'objet d'une concertation avec les artistes.

David IRLE évoque le choix des partenaires, qui permet de porter une démarche réelle. Concernant l'atelier sur le numérique, il a consisté à définir dans un premier temps les impacts environnementaux du numérique. En résumé, les deux tiers de l'impact environnemental du numérique – émissions, criticité des matériaux, impact sur les eaux douces – concernent directement la fabrication des terminaux. Le deuxième impact majeur lié aux usages est généré par la vidéo. Des discussions inter-groupes ont eu lieu, car certains évoquaient, pour réduire la mobilité des publics, la possibilité de recourir au streaming.

Concernant la mise à disposition de vélo-cargo et la logistique du dernier kilomètre, les acteurs de la culture ne sont pas des experts de la mobilité.

Il convient par ailleurs d'accompagner un changement de perception sur la taille des événements, dont la grande envergure ne doit plus être vue comme le facteur de réussite.

Margaux DEMEERSSEMAN informe que le CNM et le ministère de la Culture sont conscients de la problématique liée au transport des instruments

de musique. Le CNM mène une réflexion sur l'octroi de bonus pour des acteurs qui auraient porté des projets plus ambitieux.

Stéphane GROSCLAUDE (coordinateur de la plate-forme interrégionale) souhaite évoquer le cas des groupes orchestre et des ensembles vocaux, notamment en sa qualité de trésorier de la World Youth Choir Foundation. Il travaille avec des groupes qui ne sont pas rattachés à un territoire en particulier et une démarche éco-responsable localiste n'est pas possible dans leur cas.

David IRLE concède que ce modèle va devenir complexe à gérer. Dans la danse contemporaine par exemple, les compagnies sont rattachées à un lieu, mais les interprètes peuvent être dispersés et la problématique de la mobilité bas carbone est prise en compte. À l'échelle continentale, la mobilité bas carbone est possible. La remise en marche des trains de nuit participe de cette démarche. Le modèle de la mondialisation sera mis en difficulté en raison de contraintes techniques. Les marges de réduction d'émissions dans le secteur aérien sont très faibles et c'est dans ce contexte que les outils numériques d'hybridation peuvent être utiles.

Amandine SAUMONNEAU informe que Zone Franche a établi un lien avec thegreenroom.fr qui est un site éco-conçu de ressources précieuses pour trouver des outils.

Margaux DEMEERSEMAN ajoute que de nombreuses informations – études, bonnes pratiques, chartes, outils – seront aussi rassemblées sur le site du CNM.

Ourida YAKER plaide pour la création de réseaux de diffusion et pour l'arrêt des clauses d'exclusivité pendant plusieurs mois dans un certain rayon.

David IRLE indique qu'Arviva.org ou encore le-collectifdesfestivals.org disposent de ressources. En outre, l'usage du numérique pose la question de la fracture numérique. Par ailleurs, la prise en compte des problématiques de mobilité bas carbone influera à l'avenir sur les déplacements. Aujourd'hui, la mobilité n'est pas mise à mal pour peu que le temps du voyage nécessaire lui soit consacré. La mobilité est mise à mal par l'octroi des visas. Aussi, une des mesures en faveur de

tournées responsables et bas carbone consiste à demander la prolongation des visas pour les artistes en déplacement.

Amandine SAUMONNEAU annonce qu'une rencontre portera précisément sur ce sujet le lendemain.

Benjamin MiNiMuM revient sur les salles de concert qui exigent une exclusivité sur six mois. Cette exigence est antinomique par rapport aux problématiques écologiques.

David IRLE explique que les mesures pour contrer ces exclusivités génèrent des peurs autour du modèle économique qu'il faut déconstruire.

Sabine CHÂTEL a amplement témoigné à ce sujet durant les ateliers. Ces clauses d'exclusivité sont obsolètes. Elle approuve l'idée de proposer des expériences positives et attractives aux publics liées à la transition écologique.

David IRLE ajoute que cela rejoint le constat de la régionalisation des publics de festivals. Cela prouve que la soutenabilité de ce secteur est possible.

Amandine SAUMONNEAU remercie les intervenants et clôture la rencontre.



BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS



Margaux Demeerseman / Centre national de la musique

Responsable du pôle veille, innovation et prospective au CNM après avoir été Responsable d'Études au Bureau Export. Margaux Demeerseman supervise les travaux de l'établissement sur le sujet de la transition écologique et assure le développement d'un programme de recherches et d'études pour penser les sujets d'actualité et de développement de la filière musicale.

Agnès Gerbe / Festival de Thau

Agnès Gerbe est chargée de production du Festival de Thau depuis 2014, référente de la démarche durable de l'association.



David Irlé / Aladir Conseil

Après des expériences en développement de projets culturels européens et internationaux, et à l'initiative d'un projet sur l'égalité F/H, David est devenu en 2018 consultant énergie/climat auprès du secteur culturel. Avec son projet Aladir Conseil, il œuvre à une meilleure compréhension des impacts carbone dans la culture. En 2021, le réseau Zone Franche lui a confié le pilotage de la (mini) Convention Climat.

Joseph Loiseau / Petit Bain

Régisseur de production dans la salle de concert parisienne Petit Bain depuis 2017, Joseph Loiseau accueille de nombreux groupes de tous horizons musicaux et géographiques. Depuis sa création, la SCIC Petit Bain est sensible à la question du développement durable et a récemment intensifié ses réflexions en interne sur le sujet.



Amandine Saumonneau / Zone Franche - modératrice



Amandine Saumonneau a rejoint la SACD et la SPPF avant de collaborer avec des festivals musiques du monde et d'intégrer en 2012 l'équipe de Zone Franche en tant que coordinatrice. En 2021, le réseau lance sa (mini) Convention Climat – initiée par Amandine – dans une démarche permettant la participation des acteurs de la filière sur les problématiques de décarbonation, circulation et diversité.

RENCONTRE N°3 / 22 SEPT. 2021

Nouvelles coopérations & solidarités des acteurs professionnels

Retours d'expérience sur les nouvelles coopérations en œuvre pour faire face à la crise. Focus sur plusieurs projets inspirants en France et à l'international pour affirmer de nouvelles solidarités et mettre en perspective réflexions et actions collectives.

Intervenants :

Jean-François Cadet / PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles) de La Réunion

Birgit Ellinghaus / Alba Kultur - Allemagne

Brahim El Mazned / Visa for Music/ Festival Timitar - Maroc

Silja Fischer / International Music Council

Emily Gonneau / Nüagencyz **Claire Métails** / Music in Africa - Afrique du Sud

Ami Yerewolo / Artiste - Mali (excusée)

Modération : **Sandrine Teixido**

Sandrine TEIXIDO ouvre la rencontre en indiquant que la solidarité et la coopération sont des valeurs fondatrices de Zone Franche. Cette coopération peut revêtir plusieurs formes et pose des questions diverses, sur l'échelle « géographique » de celle-ci, mais aussi sur ses acteurs, et les formes qu'elle peut adopter suite à la pandémie. La solidarité peut renvoyer à d'autres formes et engagements, comme l'occupation de l'église Saint Bernard et le soutien aux migrants, ou des actions en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Brahim El MAZNEED et Claire METAIS assistent à cette rencontre en visioconférence.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) de La Réunion est à l'intersection de ces problématiques, comme Jean-François CADET peut en témoigner.

Jean-François CADET présente le PRMA, qui traite également de patrimoine, car cela rejoint les musiques actuelles, ancrées sur des territoires. Le PRMA est engagé dans une coopération avec les acteurs du secteur via des dispositifs d'aides à la mobilité, à la mise en image, ou à la diffusion (dispositif « Tournée Générale »). Il s'efforce de mutualiser les connaissances sur le territoire via le pôle ressources et co-finance par ailleurs une trentaine de tournées d'artistes de La Réunion

vers le reste du monde. Le PRMA référence les lieux qui ont accueilli ces tournées pour les mettre à disposition de la filière.

Le PRMA s'efforce d'adopter cette posture collaborative à l'échelle de la zone géographique autour de La Réunion, notamment via le pôle patrimoine avec deux projets : le label Takamba créé par Alain COURBIS, qui met en lumière le patrimoine musical régional, et la Phonothèque Historique de l'Océan Indien, qui bénéficie d'un financement Feder-Interreg et a nécessité une collaboration avec des acteurs situés à Madagascar, l'île Maurice, l'île Rodrigues, les Seychelles, les Comores, Mayotte et Zanzibar. La collaboration avec des territoires asymétriques n'est pas simple. Cette asymétrie réside dans le fait que La Réunion est un département français qui bénéficie d'un soutien à la culture important alors que ces territoires bénéficient généralement d'un soutien public moins important, parfois inexistant. Il est important de ne pas adopter de posture paternaliste avec ces territoires dès lors que des logiques de coopération et de solidarité sont en jeu. Il s'agit d'adopter une posture bienveillante et de construire une relation d'égal à égal avec les autres entités.

Sandrine TEIXIDO demande comment mettre en place cette égalité.

NOUVELLES COOPÉRATIONS & SOLIDARITÉS DES ACTEURS PROFESSIONNELS



Jean-François CADET répond que cela passe par l'écoute et la co-construction de projet, même si certains acteurs ne peuvent pas s'investir autant.

Sandrine TEIXIDO demande des explications sur la phonothèque.

Jean-François CADET explique que les supports utilisés quelques années plus tôt se sont dégradés et qu'il est urgent d'agir pour préserver le patrimoine musical singulier de cette zone géographique. Des partenariats sont déjà engagés dans ce sens.

Silja FISCHER souligne que la coopération et la solidarité ont vocation à transcender les démarches de plaidoyer, de réseau et de projets. Le plaidoyer du Conseil international de la musique (CIM) se fonde sur les cinq droits de la musique, transposition des droits culturels dans le domaine de la musique. Cela implique le droit de pouvoir s'exprimer musicalement en toute liberté, d'avoir accès à une éducation musicale diversifiée, de pouvoir participer à la vie culturelle par la musique, d'être reconnu en tant qu'artiste et de recevoir une rémunération équitable.

Le travail du CIM se base sur des principes de coopération et d'égalité entre toutes les cultures musicales du monde, mais aussi sur le respect mutuel, la tolérance et le dialogue. Le réseau du CIM représente 130 membres directs, qui eux-mêmes sont des réseaux. En définitive, le CIM représente un millier d'acteurs directs qui opèrent dans 150 pays et rassemble ainsi un grand nombre d'expertises.

Concernant la coopération dans le plaidoyer, le CIM milite pour un plaidoyer commun avec des partenaires : Le projet Objectif culture 2030 est

porté par des organisations de la société civile, mais aussi par le comité culture d'une organisation qui regroupe des gouvernements locaux et régionaux. Cette campagne a pour but de promouvoir une meilleure reconnaissance de la dimension culturelle du développement de l'Agenda 2030 pour le développement durable, soit les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD). L'objectif est que l'agenda du développement après 2030 comporte un volet culturel. Pour ce faire, le CIM coopère avec d'autres organisations internationales, mais aussi des acteurs régionaux.

En outre, à l'exception d'un projet, le CIM n'est engagé que dans des projets de coopération.

Silja FISCHER souhaite revenir sur l'action climatique et la diversité, deux sujets abordés la veille lors des Rencontres de Zone France. En effet, le CIM est engagé auprès de huit réseaux culturels européens pour construire et améliorer leur propre capacité à apporter leur contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, le CIM a décidé de s'engager au service de trois ODD :

- L'ODD n°5, relatif à l'égalité F/H
- L'ODD n°10, pour une société plus inclusive
- L'ODD n°13, concernant l'action climatique.

Le CIM a déjà développé deux manuels et des bibliographies annotées pour offrir au secteur culturel des outils afin de mener la discussion et participer aux actions. Par ailleurs, le CIM a mis en place un centre de ressources auquel il souhaiterait ajouter les conclusions de la (mini) convention climat qui s'est tenu la veille dans le cadre des Rencontres de Zone Franche.

Sandrine TEIXIDO demande comment chacun peut s'emparer des outils développés par le CIM.

Silja FISCHER répond que le CIM s'emploie à diffuser largement les outils qu'il met à disposition. Un événement multiplicateur sera organisé pour communiquer sur le travail effectué, présenter les manuels et outils développés. Bien entendu, tous les outils ne sont pas adaptés à tous et chacun pourra trouver celui qui lui correspond.

Sandrine TEIXIDO demande s'il existe des données sur la mise en place des ODD.

Silja FISCHER répond qu'il existe des éléments qualitatifs et mentionne deux parutions :

- La Musique comme ressource globale, fruit de recherches menées à New York et à Brisbane, qui met en lumière des projets qui contribuent à la mise en œuvre de ces ODD
- Your guide to music and the Sustainable Development Goals (SDG) publié par l'ONG Center for Music Ecosystems et explore pour chaque ODD les démarches fructueuses et les autres.

Claire METAIS présente l'initiative Music in Africa Live, lancée par la fondation Music in Africa en 2000 en Afrique du Sud pour répondre au contexte de l'époque sur le continent africain et aider à la professionnalisation du secteur.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la première réaction de la fondation a été de publier un rapport sur l'impact financier de la pandémie. La fondation a lancé plusieurs initiatives à la suite de ce rapport, comme Revenue Streams for African Musicians (RSFAM) dont l'objectif est d'aider les professionnels de la musique et de maximiser leurs revenus. La fondation a financé un autre projet, le Sound Connects Fund, qui vise à accélérer le développement dans le secteur des ICC en Afrique Australe. C'est dans ce contexte que la fondation a lancé une troisième initiative, Music In Africa Live, centrée sur les artistes dont les revenus proviennent en grande partie de la scène. Ce projet leur permet de percevoir des revenus lors de concerts transposés sous format numérique et de monter en compétences. 23 bénéficiaires de onze pays, dont quatre projets provenant de pays francophones et dix-neuf de pays anglophones, ont été désignés suite à un appel à projets sur 300 candidatures reçues. Un nouvel appel à projets a été lancé début janvier et clôturé en août afin de soutenir 34 projets avec des aides de 6 000 à 10 000 euros. Cet appel à projets est ouvert à des candidats de l'ensemble du continent et passe essentiellement par des structures professionnelles.

Les résultats du premier appel à projets sont encourageants. L'ensemble des contenus produits dans le cadre de ces candidatures diffusés par la suite ont cumulé plus de 500 000 vues en

quelques mois. 270 artistes ont pu être aidés et 450 personnes ont été rémunérées, ce qui fait un total de 700 bénéficiaires. Certains projets ont été diffusés par d'autres réseaux, leur offrant une visibilité majeure.

Le dispositif a été adapté pour les deux années à venir au regard des résultats du premier appel à projets. Par exemple, certaines pratiques administratives ne sont pas très répandues. Le recours au numérique est parfois également remis en cause par des problèmes de coupures d'électricité. Des problèmes de virements bancaires ont également émaillé cette démarche, qui s'est également confrontée à un manque d'outils et de compétences.

Cela a mis en lumière la nécessité pour les artistes d'accéder au numérique et à l'ensemble des plateformes digitales, mais aussi les inégalités d'accès à celles-ci et en termes de monétisation des contenus en ligne.

Tous les projets réalisés au cours du premier appel sont visibles sur le site Music in Africa.

Sandrine TEIXIDO demande si, pour faire face à ces inégalités, Music in Africa souhaite continuer à promouvoir ce type de projets ou mettre en place des aides spécialisées plus globales.

Claire METAIS concède que Music in Africa fait face à une problématique de fond. À l'étranger les soutiens publics à la culture sont faibles et souvent, tous les efforts de professionnalisation du secteur proviennent d'initiatives privées.

Music In Africa prépare la 4e édition de son événement, Acces, et s'emploiera à continuer de fédérer les acteurs concernés autour des musiques africaines.

Birgit ELLINGHAUS contextualise son initiative Migrants Music Manifesto*, regroupant des musiciens migrants et réfugiés, qui s'est tenue récemment à Cologne. Il n'existait pas jusque-là en Allemagne de structure associative dédiée à la diversité musicale. Cela s'explique notamment par l'absence de centralisation à l'échelle

**Migrants Music Manifesto 2019-2022 (MMM) fédère des partenaires français, belges, allemands, italiens et grecs dans une mission de dialogue interculturel et d'intégration des migrants et des réfugiés axée sur la musique et la valorisation des langues maternelles.*

NOUVELLES COOPÉRATIONS & SOLIDARITÉS DES ACTEURS PROFESSIONNELS

nationale, s'agissant de la culture, qui complique certaines initiatives. De plus, l'Allemagne a négligé pendant très longtemps le sujet de l'immigration.

Alba Kultur, dont elle est la directrice, est une structure privée qui ne reçoit pas de subvention des collectivités, mais a reçu une aide de l'Union européenne pour Migrants Music Manifesto. Elle a exploré d'autres opportunités d'évoquer ce sujet à l'échelle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Or, pour créer ces opportunités, il convenait d'abord de supprimer les freins autour de ces sujets « tabouisés ». Il fallait permettre d'abord à tous ceux qui ne sont pas de langue maternelle allemande de s'exprimer et de pouvoir créer les bases d'une coopération et d'une solidarité.

Les administrateurs culturels de la ville et de la région ont remarqué la qualité artistique des projets musicaux initiés et ont fait part de leur volonté de poursuivre le dialogue autour de ce projet.

Emily GONNEAU intervient en tant que bénévole pour La Nouvelle Onde et Change de disque. Elle évoque les difficultés à émerger pour ceux qui n'ont pas de réseau, et c'est pour contrer cela qu'elle a entrepris de créer les prix de La Nouvelle Onde, en partenariat avec le MaMA et l'IRMA du CNM. Depuis d'autres partenaires les ont rejoints et ces prix sont devenus un véritable dispositif avec cinq catégories et un lauréat par catégorie par profil :

- Je choisis tout
- J'innove
- J'explore
- Je gère
- Artiste-entrepreneur.

Le quatrième appel à candidatures s'est clôturé et d'ici novembre ce sont 160 talents de moins de 30 ans qui auront été mis en lumière. Par catégorie, chaque mentor sélectionne cinq candidats hommes et cinq candidats femmes, et cette première sélection est soumise à un jury paritaire. L'objectif de La Nouvelle Onde est de mettre en lumière, en valeur et en réseau les jeunes professionnels de moins de 30 ans. Le principal but poursuivi est de décloisonner la filière. Par promotion, ce sont plus de 400 événements qui ont été organisés, 100 projets ou structures ont

été lancés, plus de 30 carrières ont été promues et plus de 400 clips et albums sont sortis.

C'est tout une génération très portée sur le féminisme, l'écologie, et l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle qui profite de ces synergies.

Emily GONNEAU cite les partenaires de ce dispositif tel que le réseau Zone Franche ou le Conseil international de la musique.

Pour terminer, elle remarque que de plus en plus de profils de cette génération s'inscrit dans le prix « Je choisis tout » qui récompense les profils multi-casquette et se demande si cela est lié à la précarisation de ces métiers, qui pousse les professionnels du secteur à créer leur propre activité. Enfin, les candidats et les candidates ne se perçoivent pas comme des concurrents, mais plutôt comme des confrères.

Brahim EL MAZNEB présente Visa for Music, une plateforme dédiée à la profession qui permet de diffuser des showcases de tout le continent africain. La dernière édition s'est déroulée en ligne, mais tout a été fait pour mettre l'artiste au centre. Ainsi, ce sont presque 2 millions de vues qui ont été enregistrées.

Par ailleurs, Visa for Music diffuse régulièrement en partenariat avec Zone Franche et le média AuxSons une playlist rassemblant des productions récentes, AfriCask, centrée sur un pays d'Afrique. Dans le cadre de la journée internationale de jazz et en partenariat avec l'UNESCO, Visa for Music a également mis en avant une majorité de femmes.

De plus, Visa for Music a travaillé tout au long de l'année sur un projet, « La musique promoteur de développement durable » et a créé un portail en ligne, « Moroccan Music Connect » qui permet de connecter les artistes entre eux.

Sandrine TEIXIDO souhaite savoir comment Visa for Music a trouvé et sélectionné les femmes mises à l'honneur lors de ce festival.

Brahim EL MAZNEB explique que Visa for Music travaille avec une communauté d'artistes depuis de longues années. La parité femmes / hommes est un objectif pour Visa for Music.

Silja FISCHER indique que la notion de collaboration d'égal à égal est un principe important pour le CIM et cela rejoint la notion de collaboration équitable



afin de sortir du schéma partenaire fort-partenaire faible. Un rapport va bientôt être publié à ce sujet.

Jean-François CADET ajoute qu'il est plus facile en tant que Réunionnais de mettre en place des collaborations avec des territoires qui, par le passé, ont eu un rapport colonial avec la France.

Birgit ELLINGHAUS ajoute que les rapports faussés empêchent des collaborations fructueuses d'aboutir.

Emily GONNEAU évoque le sujet de la symétrie dans les rapports de collaboration. Les inégalités débouchent sur des discriminations. L'objectif de l'association qu'elle a fondée en septembre 2020 était de créer des passerelles entre plusieurs initiatives.

Change de Disque part du postulat que tout problème provient de rapports de forces inégaux et d'abus de pouvoir. À partir de ce constat, il y a ceux qui détiennent ce pouvoir, ceux qui agressent, les alliés, et les victimes. Il existe des profils d'agresseurs et des profils de victimes. C'est dans ce contexte que Change de Disque a émis un appel à volontaires en proposant de le faire de façon anonyme. 200 volontaires, dont 15% se déclarant hommes, ont proposé leur participation. Chaque étape passée par un candidat donne lieu à une réunion pour lui donner accès à des ressources.

Brahim EL MAZNEED souligne l'importance de projets comme Music in Africa et Visa for Music, surtout au vu de la crise épidémique et de la crise économique.

Claire METAIS ajoute que les logiques de coopération équitables sont au cœur de la réflexion de Music in Africa. ACCES, qui aura lieu fin

novembre à Johannesburg, est conçu pour faciliter des connexions et permettre aux acteurs de se fédérer et d'initier des collaborations. Music In Africa est, de toute façon, une initiative créée par des acteurs du continent africain.

Sandrine TEIXIDO invite les personnes présentes dans la salle à intervenir.

Soraya CAMILLO veut remercier les intervenants. Elle est brésilienne et travaille dans la culture depuis plus de 30 ans en France. Elle retient des débats les manières de rendre l'invisible visible, et l'importance d'établir des passerelles y compris avec ceux qui ne savent pas « se vendre ».

Sayon BAMBA remercie également les intervenants. En allant sur le terrain, elle a mesuré les difficultés auxquelles faisaient face les artistes africains. Elle remarque néanmoins que la Guinée est quelque peu oubliée par certains projets, dont les grands gagnants sont souvent le Mali et le Sénégal. Les personnes à l'initiative de ces projets doivent penser aux jeunes Guinéens et à la création guinéenne.

Claire METAIS comprend la frustration de Sayon BAMBA. Les projets ont parfois du mal à atteindre certains profils, et certains territoires. Une des raisons peut être le manque de structures locales. Un appel à candidatures a besoin de relais sur place.

Pierre Claver MABIALA remercie les intervenants. Originaire de Brazzaville et comédien-metteur en scène de métier, il est président d'Arterial Network et connaît les projets qui ont été présentés. En effet, il n'est pas toujours facile de créer des coopérations équitables. Les acteurs d'aujourd'hui bénéficient de l'expérience passée.

Aboubacar LAWAWA organise le festival Wass'a'n Africa et remarque que la situation en Guinée soulevée par Sayon BAMBA concerne également le Niger. C'est lors d'une formation qu'il a organisé au Niger que François BLOQUE (Ma Case Production, adhérent de Zone Franche) lui a fait découvrir Music In Africa. Depuis, Music In Africa et Visa for Music reçoivent des candidatures du Niger.

Il remercie Zone Franche et les autres intervenants pour tout ce qu'ils réalisent sur le continent africain. Désormais, c'est aux acteurs de terrain

NOUVELLES COOPÉRATIONS & SOLIDARITÉS DES ACTEURS PROFESSIONNELS



de s'emparer de ces sujets. La Guinée est un berceau de la musique traditionnelle africaine. Il est chargé des relations extérieures de l'Association Nigérienne des Auteurs-Compositeurs-Interprètes et des Métiers de la Musique, ANACIMM, qui vient d'adhérer au CIM et s'apprête à adhérer à Zone Franche.

Ourida YAKER reconnaît le travail majeur réalisé par Brahim EL MAZNED au niveau du continent africain. L'avenir, fait de vagues d'immigration et de rejets de celles-ci, est inquiétant. Par son histoire personnelle, elle se sent concernée par cette situation. La détermination dont font preuve les intervenants est inspirante.

Birgit ELLINGHAUS ajoute que Music in Africa est une plateforme dédiée à tous les pays africains. En Europe, la communauté européenne s'ouvre aux pays de l'Est, mais une plateforme Musique du monde Europe n'est pas encore organisée au niveau européen.

Stéphane GROSCLAUDE souhaite témoigner de l'intérêt d'appartenir au CIM et rappeler l'intérêt de certains organismes dont le Conseil européen de la musique qui a publié le European Agenda for Music.



Jean-François Cadet / PRMA La Réunion

Après avoir assumé différentes fonctions dans l'éco-système des musiques actuelles à La Réunion, Jean-François CADET crée le Bisik, un lieu de diffusion et de création de musiques actuelles dans l'Est de l'île de La Réunion en 2013. Il dirige ensuite le pôle musique de la Cité des arts de La Réunion à partir de 2018 et prend la direction du Pôle Régional des Musiques Actuelles en 2020.

Birgit Ellinghaus / alba Kultur

Birgit Ellinghaus a travaillé avec des musiciens en exil, dirigé des centres culturels et dirige alba KULTUR – Office for global music en Allemagne (Cologne). Éditrice et productrice (label Heaven and Earth), conseillère et experte dans le secteur pour des conseils municipaux, ministères de la Culture allemand et étrangers, le Conseil européen de la musique, elle a initié et coopéré avec divers réseaux européens et mondiaux.



Brahim El Mazned / Visa for Music / Timitar

Directeur d'ANYA, directeur-fondateur de Visa For Music (Rabat), directeur artistique du Festival Timitar à Agadir, Brahim El Mazned est un entrepreneur culturel marocain et un ardent défenseur des musiques et des arts. Membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO 2019-2022, il travaille sur les initiatives visant à promouvoir la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles.

Silja Fischer / International Music Council

Silja Fischer a rejoint le Secrétariat général du CIM (Conseil international de la musique) en 1993 avant d'en devenir Secrétaire générale en 2009. En charge de l'action de plaidoyer, du réseau des membres, des stratégies du CIM, ainsi que de la liaison avec l'UNESCO, et de la représentation du CIM dans des groupes de plaidoyer (Climate Heritage Network, #culture2030goal, société civile de la Convention 2005, etc.).



Emily Gonneau / La Nouvelle Onde, Change de disque

Après 4 ans en major (EMI à Londres & Paris), Emily Gonneau a successivement fondé Unicum Music (label, éditions, management), et Nüagency (stratégie digitale musique et culture). Emily enseigne dans le supérieur, est autrice, et membre de programmes européens (JUMP, Initiative Pop). Elle a fondé La Nouvelle Onde, et co-fondé Change de disque et les Social Music Awards.

Claire Métals / Music in Africa

Claire Metals travaille dans le secteur culturel depuis 15 ans, sur des festivals, des programmes d'échanges internationaux, des tournées, des conférences et des résidences artistiques, à travers l'Europe et l'Afrique. Elle rejoint en 2017 la Fondation Music In Africa (Afrique du Sud), et se charge de la programmation d'ACCES, rendez-vous incontournable de l'industrie musicale pan-africaine.



Sandrine Teixido / Enseignante Chercheur - modératrice

Sandrine Teixido est artiste, anthropologue et médiatrice, spécialisée dans la musique et l'art. Elle enseigne dans l'enseignement supérieur (master ESS de l'université de Haute-Alsace, sociologie à Centrale Supélec, anthropologie et sociologie à l'Université de Toulouse Jean-Jaurès). Elle œuvre comme médiatrice musicale au sein de programmes soutenus par la Fondation de France.

Mobilité internationale des artistes

Avec la crise Covid-19, les conditions de mobilité des artistes se sont durcies et mettent à mal la diversité culturelle. A la lumière de l'expertise du Comité Visas Artistes et des outils ressources à la disposition des professionnels, nous ferons l'état des lieux des nouvelles conditions et opportunités de circulation internationale.

Intervenants :

Paul Abela / Institut Français

Chabela / Artiste (Côte d'Ivoire)

Sabine Châtel / Zamora Productions

Benjamin Demelemester / Centre national de la musique (CNM)

Anaïs Lukacs / MobiCulture

Frédéric Moreau-Sevin / Ministère de la Culture

Modération : **Pierre-Henri Frappat** / Zone Franche

Pierre-Henri FRAPPAT souhaite la bienvenue aux participants. La rencontre porte sur la mobilité, la circulation internationale, l'accès et les conditions de cette circulation. Un des premiers constats qui peut être posé sur ce sujet est que la mobilité est vitale et qu'elle fait partie des libertés fondamentales. La mobilité est aussi fondamentale pour le secteur des musiques du monde. La diversité, fondement de la richesse culturelle, repose sur l'ensemble des artistes, toutes origines confondues, et sur leur capacité à se mouvoir. La convention UNESCO 2005 le rappelle.

L'accès à la mobilité s'est considérablement restreint en raison de la crise sanitaire. Depuis le mois de juin 2021, cet accès se rouvre peu à peu dans certaines conditions. Mais les procédures se sont globalement complexifiées et durcies.

C'est dans ce contexte que le Comité Visas Artistes, qui réunit des acteurs de terrain et des acteurs institutionnels, mais aussi des syndicats, des fédérations, des établissements publics joue un rôle de veille, d'information et de médiation particulièrement nécessaire. Dans ce comité siègent, notamment, Frédéric MOREAU-SEVIN du ministère de la Culture, Anaïs LUKACS, de MobiCulture, Sabine CHÂTEL de Zamora Productions, des collaborateurs de Benjamin DEMELEMESTER du CNM, et des collaborateurs de Paul ABELA de l'Institut Français, ici présents. Cette rencontre sera l'occasion de croiser les points de vue. L'artiste

Chabela, originaire de Côte d'Ivoire, fait aussi partie des intervenants et témoignera de son expérience personnelle. Il propose de commencer la rencontre en partant de son témoignage d'artiste et d'acteur culturel.

Chabela, de son vrai nom Isabelle GUIPRO, est DJ et promotrice d'événements. Son parcours en tant que promotrice d'événement lui a fait prendre conscience des sujets autour de la mobilité. À Abidjan, elle travaille souvent avec l'Institut Français, l'Institut Goethe et avec des instituts d'autres pays. Elle relate son expérience, l'importance des relations sur place avec ces organismes et le fait qu'elle a dû à plusieurs reprises consigner l'arrivée d'artistes. Les pays sans visa imposent des procédures spécifiques et ceux qui délivrent des visas ne le font que pour la période concernée, souvent restreinte.

Par ailleurs, les démarches en période de COVID ont été modifiées.

Pierre-Henri FRAPPAT demande à Chabela si elle remarque des différences importantes pour accéder aux pays européens, entre la France et l'Allemagne par exemple.

Chabela précise que l'espace Schengen facilite les procédures, mais qu'il convient de vérifier les conditions sanitaires, qui varient d'un pays à l'autre avant de partir. À titre personnel, le QR code prouvant sa vaccination n'était pas reconnu en

Europe et depuis le mois de juin, elle a réalisé entre 20 et 30 tests PCR.

Pierre-Henri FRAPPAT ajoute que ce sont des freins qui compliquent le bon déroulement d'un événement. Un visa de circulation long séjour facilite la mobilité et la plupart des dossiers traités par le Comité Visas Artistes concerne des visas de court séjour pour des primo-sortants. Depuis un peu plus d'un an, c'est devenu extrêmement compliqué. Il invite Sabine Châtel à faire part de son expérience de productrice.

Sabine CHÂTEL a commencé son métier il y a 30 ans et à cette époque, l'espace Schengen n'existait pas. Cela amenait les organisateurs et promoteurs à demander un visa par pays. En revanche, les démarches étaient plus simples. Le rapport avec les services consulaires était plus humain. Depuis, certains services consulaires ont fermé, et de nombreux changements ont eu lieu. Pendant longtemps, un groupe syrien avec lequel elle travaille faisait ses démarches à Damas. Désormais, certains sont réfugiés en France. Pour le dernier événement qu'elle a organisé, et afin d'éviter les changements de dernière minute, elle a fait appel à des musiciens qui vivaient en France. Faire venir des artistes de Syrie s'avérait trop complexe à mettre en œuvre. En revanche, faire venir des artistes serbes s'est révélé plus simple.

Pierre-Henri FRAPPAT souligne l'importance d'un premier contact consulaire. Or, la France a fait le choix de passer par des agences externes pour la prise de rendez-vous, suivant la tendance engagée par les États-Unis.

Sabine CHÂTEL rappelle que son métier consiste à défendre des artistes et développer des projets. En se positionnant à un niveau international,



cela oblige les professionnels à se tenir en permanence au courant de tout. De plus, la situation évolue parfois à quelques jours près.

Pierre-Henri FRAPPAT invite Frédéric MOREAU-SEVIN à évoquer les actions du ministère de la Culture en faveur de la mobilité internationale dans le contexte de crise actuelle.

Frédéric MOREAU-SEVIN indique que lui-même et Fabienne BRÜTT font partie de la Sous-direction des affaires européennes et internationales qui a rejoint le Secrétariat général du ministère de la Culture. Le ministère soutient la mobilité artistique, car ses missions sont l'accueil des cultures étrangères et le soutien au développement international des acteurs culturels pour favoriser les collaborations. La France est d'ailleurs motrice sur ce sujet puisqu'elle a proposé au sein de l'Union européenne un programme sur la mobilité artistique et culturelle sur le modèle d'ERASMUS pour les étudiants et les professeurs. Le programme Europe Créative comporte aussi dorénavant un volet mobilité nourri des expérimentations portées par I-Portunus. Prochainement, la Commission européenne devrait annoncer avant la fin de l'année civile les modalités d'accès à ce volet mobilité. Cette initiative française est relayée par d'autres pays de l'Union européenne.

Pierre-Henri FRAPPAT rappelle qu'Emmanuel Macron va prendre la présidence de l'Union européenne en 2022. Cette initiative peut donc faire partie de sa feuille de route.

Frédéric MOREAU-SEVIN indique que les questions de mobilité et de coopération internationale sont effectivement inscrites dans l'agenda de la présidence française. En novembre, le programme détaillé de la présidence française de l'Union européenne sera publié.

Toutefois, des dispositions existent déjà en faveur de la mobilité. Le ministère de la Culture a voulu, malgré la restriction des frontières et les difficultés sanitaires effectives, maintenir une mobilité artistique et professionnelle autant que faire se peut, avec en particulier la procédure dérogatoire de laissez-passer.

Le principe de libre circulation a toujours été défendu par la France, mais, en effet, il convient de

respecter les mesures de lutte contre le COVID. De ce fait, le milieu artistique est confronté à une double difficulté, surtout si les artistes proviennent de pays situés en « zone rouge » sans être vaccinés par un vaccin reconnu par l'UE. Or, participer à un événement culturel n'est pas considéré aujourd'hui par l'administration comme un motif impérieux, mais un motif économique. C'est cela qu'il faut invoquer dans les demandes de laissez-passer, en précisant la perte éventuelle pour le producteur, le diffuseur, l'équipe artistique. C'est cet argument qu'il faut souligner. Par ailleurs, il faut également respecter une période de quarantaine à l'arrivée. Pour les personnes provenant de pays en « zone orange », la quarantaine se commute en auto-isolement pendant sept jours.

Si toutes ces conditions sont remplies, l'obtention d'un laissez-passer est presque systématique. En ultime recours, le ministère de la Culture peut formuler la demande directement à l'ambassade.

Il présente un document avec les principales informations concernant les règles, dérogations et procédures exceptionnelles en vigueur avec un focus sur le laissez-passer et les mesures d'auto-isolement.

Le site du ministère de la Culture comporte de nombreuses informations à ce sujet.

Pierre-Henri FRAPPAT ajoute que le débat révèle l'importance de l'accès aux vaccins, qui reste à ce jour très inégalitaire entre les pays du Nord et du Sud.

Anais LUKACS présente MobiCulture, un centre ressources dédié à l'accueil d'artistes étrangers en France. MobiCulture a pour objet de renseigner sur la législation du pays et est rattaché à On The Move, portail d'informations sur la mobilité, mais aussi réseau travaillant sur l'obtention de financements. Il est à l'origine d'un programme d'accompagnement, « Paril » (Parcours d'Accompagnement et de Réflexion sur l'International).

Elle présente un document avec les informations utiles sur les ressources importantes à connaître, en particulier le guide pratique des visas.

Zone Franche a missionné Mobiculture dans le cadre du Comité Visas Artistes pour actualiser le Guide pratique des visas, qui date de 2016. Il contient un certain nombre d'évolutions liées à la réforme du code européen des visas en 2020

(coût du visa...). Publié par Zone Franche, le guide est téléchargeable en libre accès sur le site de MobiCulture et de Zone Franche. Le portail France visas, très utile, a également été ajouté.

Benjamin DEMELEMESTER travaille pour le Centre national de la musique en tant que International Project Manager. Il explique que le Bureau Export a fermé en novembre dernier. Depuis, l'équipe a été intégrée au CNM. Au début, ce bureau représentait sept personnes et aujourd'hui, ils sont 110 agents au CNM. Leurs missions dans ce nouveau contexte n'ont pas changé et rencontrent les mêmes difficultés – annulations de dernières minutes, contraintes locales – que celles rencontrées par les artistes. Son équipe a notamment pour mission d'affiner une stratégie à l'international ou de soutenir financièrement des projets via le programme d'aide au développement international 1, plafonné à 10 000 €, et l'aide au développement international 2, plafonnée à 50 000 €.

Pierre-Henri FRAPPAT demande si la nouvelle dénomination de ces programmes traduit une ouverture aux projets liés à l'import et l'accueil d'artistes étrangers ou si cela reste centré dans une logique économique de soutien à l'export.

Benjamin DEMELEMESTER indique que le contenu des programmes n'a pas évolué. L'aide au développement international n'est pas à ce jour vouée à l'import. Pour autant, il existe des dispositifs conjoints, régionaux, qui peuvent intégrer ce type de problématiques.

Par ailleurs, il existe un sujet sur l'éligibilité des artistes. Au CNM, pour bénéficier des aides, la structure juridique doit relever du droit français. En conséquence, cela ne prend pas en compte la nationalité des artistes, qui peuvent être de toutes origines. En tout état de cause, les professionnels du secteur sont invités à contacter son équipe au sein du CNM.

Benjamin DEMELEMESTER ajoute qu'un des critères pour bénéficier des aides pour les musiques actuelles est d'avoir 1 000 abonnés sur une plateforme de streaming et 1 000 abonnés sur un réseau social. C'est une porte fermée pour certains artistes.

Par ailleurs, son équipe a poursuivi les rencontres

professionnelles en ligne lors de sessions ciblées depuis le début de la crise sanitaire. Ces sessions furent un succès.

Enfin, il met en lumière les collaborations avec les partenaires, dont l'Institut Français Paris et d'autres entités situées à l'étranger. Ces collaborations furent parfois difficiles, mais agréables à mettre en place et fructueuses.

Il n'existe pas de politique de diffusion ou de rayonnement, mais le CNM a repris le système de playlists What The France. Il y en a près de 150 réparties par thématique. Cet outil est également très utile pour le catalogue éditorial.

Pierre-Henri FRAPPAT invite pour finir Paul ABELA à faire part de l'expertise actuelle de l'Institut Français. Il est aujourd'hui en charge des musiques actuelles à l'Institut et a travaillé auparavant en Thaïlande à l'ambassade de France et dans des Alliances Françaises.

Paul ABELA présente un profil pluridisciplinaire à l'instar de l'Institut Français, établissement public sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture qui travaille avec le CNM et On The Move, au service des artistes et des professionnels dans leur stratégie à l'export à l'international. L'Institut Français travaille principalement en lien avec le réseau culturel français à l'étranger, et plus précisément les 200 instituts français, les 850 alliances françaises, ou encore 131 services culturels.

S'agissant des typologies d'accompagnement, l'Institut Français accompagne les équipes artistiques dans leur développement à l'export, soutient la coopération et la diffusion à l'international, propose du conseil et de l'expertise, mais aussi de la mise en relation comme pendant le Printemps de Bourges. En outre, l'Institut Français développe des thématiques transversales.

L'outil d'aide à la mobilité récemment créé par l'Institut Français est un service destiné aux professionnels de la culture, axé sur les 37 territoires prioritaires pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'Institut Français propose également deux appels à projets, Relance Export et IF Incontournable, ainsi qu'un dispositif



auquel Zone Franche a été associé, Le Catalogue de la collection, qui est un catalogue éditorialisé de propositions artistiques « légères » également à destination du réseau culturel.

L'Institut Français accompagne également les artistes émergents au travers de prix nationaux, mais aussi les professionnels étrangers sur le dispositif des Focus. Une mission Afrique et Caraïbes comporte un volet de dispositifs spécifiques et un triple appel à projets va être lancé dans les territoires d'outre-mer.

Paul ABELA travaille avec deux autres départements – les résidences, les saisons – mais aussi d'autres institutions. L'Institut Français accompagne même les artistes dont l'audience sur les réseaux sociaux n'est pas importante dans certains pays.

Pierre-Henri FRAPPAT invite les participants dans la salle à intervenir.

Birgit ELLINGHAUS (Alba Kultur) demande des précisions sur le laissez-passer. Lors d'une escale dans un autre pays, ce laissez-passer n'est pas accepté. Par ailleurs, en Allemagne, la classification des pays selon la gravité de l'épidémie de COVID à l'intérieur des frontières est différente et ne se base pas sur un code couleur : vert, orange, rouge. L'Europe devrait utiliser le même système de classification. Enfin, l'octroi de visas est suspendu depuis plus d'un an, d'après les retours qu'elle a des professionnels en Allemagne et dans le reste de l'Europe.

Frédéric MOREAU-SEVIN répond que la France a opté pour ce système de laissez-passer pour justifier d'un motif impérieux. Ce système vaut pour une arrivée en France. En cas d'escale

passant par un autre pays, c'est la réglementation de ce pays qui s'applique.

Concernant l'harmonisation de la classification – vert, orange, rouge – des pays à l'échelle européenne, elle était en vigueur à partir de juin. Toutefois, chaque pays conserve sa propre appréciation de la situation d'un autre pays.

Anais LUKACS ajoute que l'objectif est de faciliter la vie aux voyageurs fréquents et intégrés. Le principe dérogatoire permet une marge de manœuvre.

Bertrand DUPONT (Label Innacor) s'adresse plus particulièrement à Frédéric MOREAU-SEVIN. Il rencontre une problématique particulière pour inviter une artiste éthiopienne. Celle-ci dispose d'un visa multi-entrées de 90 jours. Il demande s'il doit effectuer des démarches spécifiques au ministère de l'Intérieur.

Frédéric MOREAU-SEVIN indique qu'une réponse lui a déjà été envoyée par mail. Actuellement, l'Éthiopie est un pays classé « orange ». Si la personne n'est pas vaccinée par un des quatre vaccins reconnus par l'Union européenne, en plus du visa, elle doit disposer d'un laissez-passer pour entrer sur le territoire Schengen et être à l'isolement pendant sept jours.

Stéphane GROSCLAUDE (PFI) souligne les contraintes majeures rencontrées par les groupes d'artistes. Les contraintes liées au COVID mettent à mal certains formats artistiques. Il demande comment il est possible de faire vivre des ensembles par exemple.

Frédéric MOREAU-SEVIN s'inscrit en faux. Aujourd'hui, les procédures de mobilité s'appliquent à tous, et la facilitation et le dispositif de mobilité sont au bénéfice de tous, y compris des grandes formes. Des bulles sanitaires sont possibles et ont été octroyées pour des ensembles de 160 personnes. Toutefois, il est vrai que cela implique des renforts de sécurité sanitaire, mais c'est possible.

Pierre-Henri FRAPPAT salue les efforts de chacun, ministères et professionnels, pour imaginer et éprouver de nouveaux dispositifs. Il fait aussi malheureusement le constat que ces nouvelles procédures renforcent les inégalités entre ceux qui ont déjà les contacts, les connaissances et les



moyens structurels performants et les autres.

Tatiana LAMBOLEZ représente des artistes de Sibérie. La Fédération de Russie est passée en zone rouge. Elle remercie le Comité Visas et Mme BRÜTT pour leur aide. L'artiste a pu venir. Elle demande si elle doit demander à nouveau le laissez-passer pour une prochaine venue.

Fabienne BRÜTT indique que le laissez-passer est délivré pour une venue en France à une date précise. Si un artiste retourne dans un pays en « zone rouge », il doit à nouveau faire la démarche.

Pierre-Henri FRAPPAT précise que la cartographie – vert, orange, rouge – est valable a priori jusqu'à fin septembre, début octobre. Il demande si ces procédures ont vocation à être pérennisées et à s'appliquer de façon aussi systématique à des artistes qui viennent régulièrement en France.

Fabienne BRÜTT confirme que les mesures liées à l'épidémie devront être systématiquement appliquées. Cette épidémie est imprévisible. Les connaissances de vaccins ont déjà été assouplies.

Sabine CHÂTEL a lu qu'une troisième dose de PFIZER même après deux doses d'un vaccin russe ou chinois permettait d'obtenir un passeport sanitaire.

Fabienne BRÜTT ne dispose pas d'information confirmant ou infirmant cette hypothèse. Ce sont les services de santé qui délivrent le pass sanitaire et qui pourraient répondre à cette question.

Sabine CHÂTEL indique que le site de l'Ambassade de France en Serbie ne comporte pas les mêmes informations que celles dont elle peut disposer en France.

Fabienne BRÜTT confirme que certains consulats affichent des informations qui ne correspondent pas à la procédure en vigueur.

Jean-François CADET demande si toutes les procédures qui viennent d'être décrites sont aussi valables pour les territoires français hors Schengen, comme l'île de la Réunion.

Fabienne BRÜTT répond que le site du ministère de l'Intérieur comporte une rubrique spécifique à ce sujet.

Anaïs LUKACS conseille également de consulter le site gouvernement.fr/infocoronavirus pour les questions des déplacements ultra-marins.

Jean-Michel JOURNET travaille avec des artistes étrangers basés en France. Or, le pays de l'un d'eux a annoncé qu'il n'allait plus pouvoir fournir de passeports (pour cause de faillite). Il demande si le cas d'États défaillants a fait l'objet d'une réflexion.

Anaïs LUKACS lui propose d'aborder ce sujet après la réunion.

Pierre-Henri FRAPPAT remercie les intervenants et clôture la table-ronde. Il précise que les documents présentés lors de la rencontre seront disponibles sur le site de Zone Franche.



Paul Abela / Institut Français

Chargé des musiques actuelles et du jazz à l'Institut Français, Paul Abela accompagne les artistes et professionnels souhaitant se développer à l'international, en lien avec le réseau culturel français à l'étranger. Il a précédemment occupé les fonctions de Directeur culturel de l'Alliance Française de Bangkok et d'Attaché audiovisuel à l'Ambassade de France en Thaïlande.

Chabela / Artiste

Chabela est DJ et promotrice d'événements basée à Abidjan, Côte d'Ivoire. Fondatrice de différents collectifs, et directrice de Maquis Electroniq, le 1er Festival des Musiques Electroniques à Abidjan créé en 2020. Elle a joué sur des scènes internationales comme le Fusion Festival en Allemagne et le festival Nyege Nyege en Ouganda.



Sabine Châtel / Zamora Productions

Avec Zamzama Productions créé en 2000, Sabine Châtel a accompagné et produit des artistes internationaux avec une prédilection pour les territoires des Balkans (Goran Bregovic), le Moyen Orient, l'Asie Centrale, et le Portugal. Désormais associée à Zamora Productions, Sabine a également co-fondé et dirigé pendant 4 ans le festival Là ! C'est de la Musique, pendant le Festival d'Avignon.

Benjamin Demelemester / Centre national de la musique

Producteur de spectacles (Zamora Productions), puis chargé de production (Festival de Saint-Denis), Benjamin Demelemester est depuis 2016 chef de projet international au Bureau Export, désormais intégré au CNM. Il a pour mission principale d'accompagner et de conseiller dans leur stratégie à l'export les professionnels de l'industrie musicale française afin de les aider à exporter leurs projets.



Pierre-Henri Frappat / Zone Franche - modérateur

Passionné de musique et de dialogue entre les cultures, il développe au cours de son parcours des projets marqués par le croisement des esthétiques, les rencontres interculturelles et la co-construction solidaire des acteurs. Après une coopération culturelle à l'étranger (Jamaïque), il assure l'administration du collectif Arfi (Lyon) et depuis 2018 la direction du réseau Zone Franche.

Anaïs Lukacs / MobiCulture

Experte des questions liées à la mobilité artistique, Anaïs Lukacs a eu diverses expériences dans le spectacle vivant avec des artistes étrangers avant d'assurer le développement du BAAPE (Bureau d'Accueil des Artistes et Pro. Étrangers à la CIUP). Elle est désormais responsable de MobiCulture, centre de ressources dédié à l'accueil des artistes et professionnels de la culture étrangers en France.



Frédéric Moreau-Seuin / Ministère de la Culture

Adjoint à la Sous-directrice des affaires européennes et internationales / Chef de la mission Mobilités et soutien aux échanges artistiques, au sein du Secrétariat général du ministère de la Culture.

Zone Franche a fêté ses 30 ans !!!

MARDI 21 SEPTEMBRE

La crise sanitaire n'ayant pas permis de fêter dignement les 30 ans du réseau en 2020, Zone Franche a donné rendez-vous à tous les passionnés de musiques et vibrations du monde le 21 septembre 2021. Pour célébrer 3 décennies d'activité et d'engagement au service de la diversité musicale et culturelle, le réseau s'est installé dans l'un des nouveaux lieux emblématiques dédié aux musiques de toutes les origines : le 360 Paris Music Factory.

3 artistes ont été choisis par le jury des 30 ans de Zone Franche pour cette soirée :



HUSSAM ALIWAT

Le compositeur et joueur de oud a présenté Born Now, le premier album d'une musique émotionnelle, cinématique et dense, entre héritage oriental, polyrythmies, nappes oniriques, esprit intensément rock et modulations jazz. Une introduction parfaite à cette soirée de célébration.

KANDY GUIRA

Elle a accompagné les plus grands de la musique afro, et de la sono mondiale de Manu Dibango à Oumou Sangaré, les Amazones d'Afrique, Guts... Avec son album Ngtaba présenté en avant-première, Kandy Guira a enjailé le public du 360 Paris Music Factory.



TARANTA LANERA

La Tarantella est un rite de désenvoutement pratiqué en Italie du sud sur les personnes qu'on disait mordues par une araignée, la Tarantola (la tarentule). Sur une base de musique électronique, Mari Lanera a clôturé cette soirée de fête par des chansons populaires des Pouilles et de la baie de Naples tout en y mêlant le tabla, percussion indienne aux rythmiques hypnotiques.

Soirée Born On Line

MERCREDI 22 SEPTEMBRE

Pour sa seconde soirée, Zone Franche a pris le parti de mettre en lumière les projets artistiques "Born On Line", nés sur la toile du numérique, en écho à cette période si particulière de distanciation physique généralisée et de rapprochement digital planétaire. Suite à un appel à projets ouvert aux artistes professionnels en 2021 et sous la houlette du jury "Born on Line", le réseau a proposé la découverte de 4 nouvelles productions singulières qui ont vu le jour à partir de mars 2020. Des projets portés par une diversité d'artistes qui incarnent une nouvelle facette de la créativité des Musiques du Monde.



CYNTHIA ABRAHAM

Chanteuse jazz, Cynthia Abraham écrit et compose en 2015 son premier album *Petites Voix* en quintet. En 2017 et en 2020, elle sort 2 albums avec le groupe *Selkies* (*La koulèr la paix* et *Incantation*). En 2018, c'est avec sa fratrie de musiciens qu'elle crée le groupe familial *Abraham Réunion* et sort un album du même nom en 2020. Mais ce 22 septembre, c'est seule qu'elle s'est produite et a révélé ses talents de multi-instrumentiste.



ANA CARLA MAZA

Chanteuse et violoncelliste virtuose née à Cuba, Ana Carla Maza signe pour la première fois les compositions de son nouvel album, *Bahia*. Pour Zone Franche, elle a rendu un hommage en musique au quartier de La Havane où elle a passé son enfance, et à une vie rythmée de nombreux voyages.



BEDOUIN BURGER

Lynn Adib et Zeid Hamdan conjuguent leurs talents. Dans les compositions de Lynn Adib, le jazz et la musique arabe flirtent avec l'insolence et trahissent sa nature bédouine, invitant au voyage les âmes les plus sédentaires. Zeid Hamdan est surnommé « le pape de la musique underground au Moyen-Orient ». Il a su redonner goût pour la musique arabe à toute une génération avec des productions savoureuses dont lui seul a le secret.



KOMASI

Mariage réussi entre cumbia mandingue et afrobeat psychédélique avec Komasi ; trois continents se retrouvent sur scène : l'Europe avec Simon Chenet (France), l'Afrique avec Koto Brawa (Burkina Faso), l'Amérique Latine avec Mauricio Santana (Chili). Leur dernier album *Mezclatotal* a été enregistré entre Paris, Cuba et Bobo-Dioulasso. Le concept est né de lui-même : *Mezclatotal*, le mélange ultime !

Le jury des 30 ans de Zone Franche



Cécile Rata / Cola Production

Directrice de Cola Production, directrice de production à Africa Fête, festival marseillais dédié à la culture africaine.



Corinne Serres / Mad Minute Music

Corinne Serres est directrice de Mad Minute Music. Structure spécialisée dans les musiques du monde, Mad Minute Music travaille au développement de carrières d'artistes dans le monde entier par l'organisation de tournées, de productions de concerts et une activité de management.



Ourida Yaker / Tour'n'sol prod

Algéro-germanique et de culture française, Ourida Yaker est productrice, éditrice et réalisatrice. Elle co-fonde en 1997 PLANet DZ – 1er site consacré à l'actualité culturelle algérienne – avant de se consacrer pleinement à la musique avec Tour'n'sol Prod. : développement, accompagnement artistique, production et diffusion de projets passerelles ayant un lien avec le monde Arabo-Berbère.

Le jury « Born On Line »



Birgit Ellinghaus / alba Kultur

Directrice d'alba Kultur – Opératrice culturelle internationale. (biographie complète Rencontre 3)



Séverine Berger / Veevcom

Fondatrice & Gérante de Veev Com, agence de relations presse et de communication spécialisée dans les Musiques du Monde et le Jazz.



Sabine Châtel / Zamora productions

Productrice de spectacles. (biographie complète Rencontre 4)



Frédérique Briard / Journaliste à Marianne

Frédérique Briard est une journaliste spécialiste des Musiques du Monde. Elle a travaillé à l'Événement du Jeudi, Reggae Mag, Africultures et France Culture et écrit désormais pour Marianne. Frédérique a publié aux éditions Les Arènes *Tiken Jah Fakoly, l'Afrique ne pleure plus, elle parle*.



Brahim El Mazned / Visa for Music

Directeur de Visa for Music – Opérateur culturel international. (biographie complète Rencontre 3)



Vladimir Cagnolari / PAM, RFI

Passionné par l'Histoire et les musiques d'Afrique, Vladimir Cagnolari a produit et animé des émissions à RFI, France Inter et France Culture, écrit et réalisé plusieurs documentaires et webséries, et participé à des projets artistiques (orchestre du Bal de l'Afrique enchantée). Depuis 2016, il est rédacteur en chef de pan-african-music.com consacré aux musiques de l'Afrique et de ses diasporas.



Paul Abela / Institut français

Chargé de mission musiques actuelles du jazz et de l'innovation. (biographie complète Rencontre 4)

Le réseau Zone Franche rassemble 180 structures qui se fédèrent autour d'enjeux professionnels et politiques en faveur des Musiques du Monde et de la diversité culturelle.

Le réseau est un lieu d'initiatives, de réflexions, de partage d'expériences et de coopérations autour de projets originaux. Un laboratoire d'où partent des idées nouvelles et se construisent les actions collectives de demain, fruit de l'interaction entre différents métiers, différentes implantations territoriales, au service d'un foisonnement d'esthétiques, de pratiques et d'inspirations musicales.

Le réseau pilote actuellement la plateforme média AuxSons.com, le Comité Visas Artistes dédié à la mobilité internationale, et diverses actions en soutien à la structuration des acteurs de la filière.

LES INSTANCES

BUREAU

Président :

Stéphane KRASNIEWSKI

Vice-Présidente :

Cécile HÉRAUDEAU

Trésorière :

Sabine CHÂTEL

Trésorière adjointe :

Ourida YAKER

Secrétaire Général :

Habib DECHRAOUI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accords Croisés :

Guillaume ROCHE

Africolor :

Sébastien LAGRAVE

Attacafa :

Audrey FLÉCHET /

Héloïse ROUX

Bretagne(s) World Sounds :

Nolwenn CHASLOT /

Jacques-Antoine PINEL

Déravage Prod. :

Greg CONNAN

Détours du monde et +Le Silo+ :

Fabien MOUTET

Festival Convivencia :

Cécile HÉRAUDEAU

KiéKi Musiques :

Pauline GOBBINI /

Chantal SAEZ

La Curieuse :

Christine CARRAZ /

Tib GLÉRÉAN

Latinissimo /

Fiesta des Suds :

Olivier REY

Le Rocher de Palmer -

Musiques de Nuit Diffusion :

Patrick DUVAL

Les Suds, à Arles :

Marie-José JUSTAMOND /

Stéphane KRASNIEWSKI

Mad Minute Music:

Corinne SERRES

Opéra de Lyon / Opéra

Underground :

Richard ROBERT

Othantiq : Blick BASSY

Pôle Régional des

Musiques Actuelles La

Réunion (P.R.M.A.) :

Jean-François CADET

Tour'n'sol Prod. :

Ourida YAKER

Uni'sons - Festival

Arabesques :

Habib DECHRAOUI

Veev Com :

Sèverine BERGER

Zamora Productions :

Sabine CHÂTEL

Zutique Productions :

Frédéric MÉNARD

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directeur :

Pierre-Henri FRAPPAT

Coordinatrice :

Amandine SAUMONNEAU

Chargé d'administration :

Simon BOIN

Coordinatrice éditoriale

pour #AuxSons :

Angèle COSSÉE

Rédacteur associé et conseil-

ler éditorial pour #AuxSons :

Benjamin MiNiMuM

Chargée de production pour

¡Franchement! :

Béatrice AKAKPO

LES PARTENAIRES DE ZONE FRANCHE »



LES LIEUX ASSOCIÉS



Directeur de la publication : Stéphane Krasniewski, président de Zone Franche

Photographies : Laurent Benhamou et Choukhri Dje (sauf portraits des intervenants)

Conception graphique : Emilie Lagrange

Impression : LilaBox, Nantes

Dépôt légal : avril 2022

ISBN 978-2-9509533-3-9 (EAN 9782950953339)

Exemplaire non commercialisé.

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



**ZONE
FRANCHE**
LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

ZONE FRANCHE

43 boulevard de Clichy - 75009 Paris

+33 (0)9 70 93 02 50 / +33 (0)6 88 13 37 31

www.zonefranche.com - www.auxsons.com

iFranchement!
|||ZONE FRANCHE FAIT SON FESTIVAL|||

#AUXSONS

